

Terras, Louis-Léon. - Rapatriement de pèlerins marocains revenant de La Mecque et mesures prophylactiques prises à bord du navire, principalement contre la variole

1899.

Montpellier : impr. Gustave Firmin et Montane

Cote : Mtp 1899 n° 64

RAPATRIEMENT
DE
PÈLERINS MAROCAINS

REVENANT DE LA MECQUE

ET
MESURES PROPHYLACTIQUES PRISES A BORD DU NAVIRE
PRINCIPALEMENT CONTRE LA VARIOLE

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier
Le 10 mai 1899

PAR

Louis-Léon TERRAS

Né à Istres (Bouches-du-Rhône), le 5 juin 1859

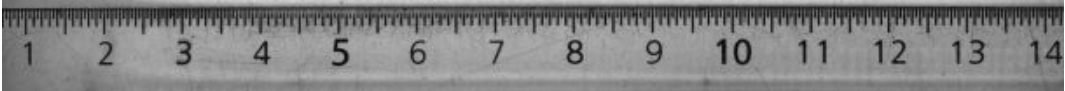
Pour obtenir le grade de Docteur en Médecine



MONTPELLIER

IMPRIMERIE GUSTAVE FIRMIN ET MONTANE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson

1899



PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. VIALLETON DOYEN
HAMELIN (*) ASSESSEUR

Professeurs

| | |
|---|------------------|
| Hygiène. | MM. BERTIN-SANS. |
| Clinique médicale | GRASSET (*). |
| Clinique chirurgicale. | TEDENAT. |
| Clinique obstétric. et gynécol. | GRYNFELTT. |
| Thérapeutique et matière médicale. | HAMELIN (*). |
| Clinique médicale | CARRIEU. |
| Clinique des maladies mentales et nerv. | MAIRET (*). |
| Physique médicale. | IMBERT |
| Botanique et hist. nat. méd. | GRANEL. |
| Clinique chirurgicale. | FORGUE. |
| Clinique ophtalmologique. | TRUC. |
| Chimie médicale et Pharmacie | VILLE. |
| Physiologie. | HEDON. |
| Histologie | VIALLETON. |
| Pathologie interne. | DUCAMP. |
| Anatomie. | GILIS. |
| Opérations et appareils | ESTOR. |
| Microbiologie | RODET. |
| Médecine légale et toxicologie | SARDA. |
| Clinique des maladies des enfants | BAUMEL. |
| Anatomie pathologique | N... |
| Id. | Bosc (Ch. du c.) |

Doyen honoraire : M. MAIRET (*).

Professeurs honoraires: MM. JAUMES, DUBRUEIL (*), PAULET (O. *)

Chargés de Cours complémentaires

| | |
|--|----------------------|
| Accouchements. | MM. VALLOIS, agrégé. |
| Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées | BROUSSE, agrégé. |
| Clinique annexe des mal. des vieillards. . | VIRES, agrégé. |
| Pathologie externe | DE ROUVILLE, agr. |
| Pathologie générale | RAYMOND, agrégé. |

Agrégés en exercice

| | | |
|-------------|-----------------|----------------|
| MM. BROUSSE | MM. DE ROUVILLE | MM. GALAVIELLE |
| RAUZIER | PUECH | RAYMOND |
| LAPEYRE | VALLOIS | VIRES |
| MOITESSIER | MOURET | IMBERT |
| BOSC | DELEZENNE | BERTIN-SANS |

MM. H. GOT, *secrétaire*.

F.-J. BLAISE, *secrétaire honoraire*.

Examineurs de la Thèse

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| MM. BAUMEL, <i>président</i> . | MM. BOSC, <i>agrégé</i> . |
| BERTIN-SANS, <i>professeur</i> . | GALAVIELLE, <i>agrégé</i> . |

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur; qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

Vous m'avez laissé le plus beau, le plus précieux
et le plus envié des héritages, l'Honnêteté ;
Mon devoir est de le conserver intégralement
jusqu'à la fin de mes jours

A MA MÈRE

A LA MÉMOIRE DE MES FRÈRES ET SOEURS

A MES SOEURS

L.-L. TERRAS.

A MON AMI

LE DOCTEUR FRANÇOIS SINONCELLI

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A MARSEILLE

MEIS ET AMICIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR BAUMEL

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L.-L. TERRAS.

INTRODUCTION

Chacun prend son bien où il le trouve, a dit un grand moraliste du siècle de Louis XIV. Bien pénétré de cette maxime, Messieurs mes professeurs et mes juges, j'ai pris le sujet de mon travail dans un de mes nombreux voyages sur mer et au long cours. Je ne doute pas de l'extrême bienveillance avec laquelle m'aurait accueilli le membre vénéré de votre éminente corporation de qui j'aurais sollicité le concours et l'appui ; malheureusement, n'ayant vécu au milieu de vous qu'un temps très limité, je me suis vu dans la très pénible obligation de suivre une voie tout à fait différente de celle que prennent les élèves de l'Ecole de Montpellier.

Ma thèse est l'occasion naturelle de saluer très respectueusement MM. les Professeurs de l'Ecole de Marseille et de la Faculté de Montpellier et de leur témoigner publiquement ma reconnaissance pour les encouragements qu'ils m'ont prodigués. C'est un impérieux devoir pour moi que de remercier plus particulièrement Monsieur le professeur Nepveu (de Marseille), qui s'est toujours intéressé au succès de mes études. Son inaltérable indulgence m'excusera si, par mégarde, ma brusquerie l'a froissé quelquefois ; je l'assure ici de l'ineffaçable souvenir qu'il laisse en mon cœur.

J'ai fait connaître mon idée à Monsieur le Professeur de

VI

clinique des maladies des enfants et je lui ai préalablement exposé le plan de ma thèse. Qu'il me soit permis, en ce jour si impatiemment attendu, de lui dire quelle obligation j'ai des bons conseils qu'il m'a donnés avec son habituelle complaisance et de lui témoigner mon entière gratitude.

Monsieur le professeur Baumel a bien voulu me faire l'honneur de présider ma thèse : cette unique solennité de mon existence, devant y laisser une impérissable mémoire, tirera de cet honneur un lustre que ma faiblesse ne saurait lui donner.

C'est pourquoi, en le priant de recevoir l'assurance de mon profond respect, je lui déclare sincèrement ici que ma reconnaissance ne finira qu'avec ma vie.

Jamais je n'ai eu la prétention d'enrichir la médecine de quelque découverte retentissante ; je me contenterai, par conséquent, de présenter ce qui est ma propriété absolue, ou plutôt, si on le préfère, ce que j'ai pu constater, noter et retenir, il y a quelques années, à bord d'un vapeur-transport du commerce, où j'étais inscrit, sur le rôle d'équipage, comme médecin sanitaire.

La division du présent travail est la suivante :

- 1° Départ de Marseille ; arrivée à Djeddah et Yambo.
- 2° Embarquement des pèlerins marocains à bord du *Gergovia* ;
Départ de Yambo.
- 3° Arrivée à Suez et ordre de nous diriger sur El-Tor ; constatation de cas de variole ; quelques mots sur El-Tor et son lazaret ; renvoi à bord des varioleux ;
Déclaration verbale du médecin du lieu.
- 4° Sur la contagion de la petite vérole.
- 5° Départ d'El-Tor ; passage du canal de Suez ; débar-

quement de 400 pèlerins à Tripoli (1). En face de Mèlilla ; débarquement à Mogador ; en route pour Marseille ; arrivée à Marseille.

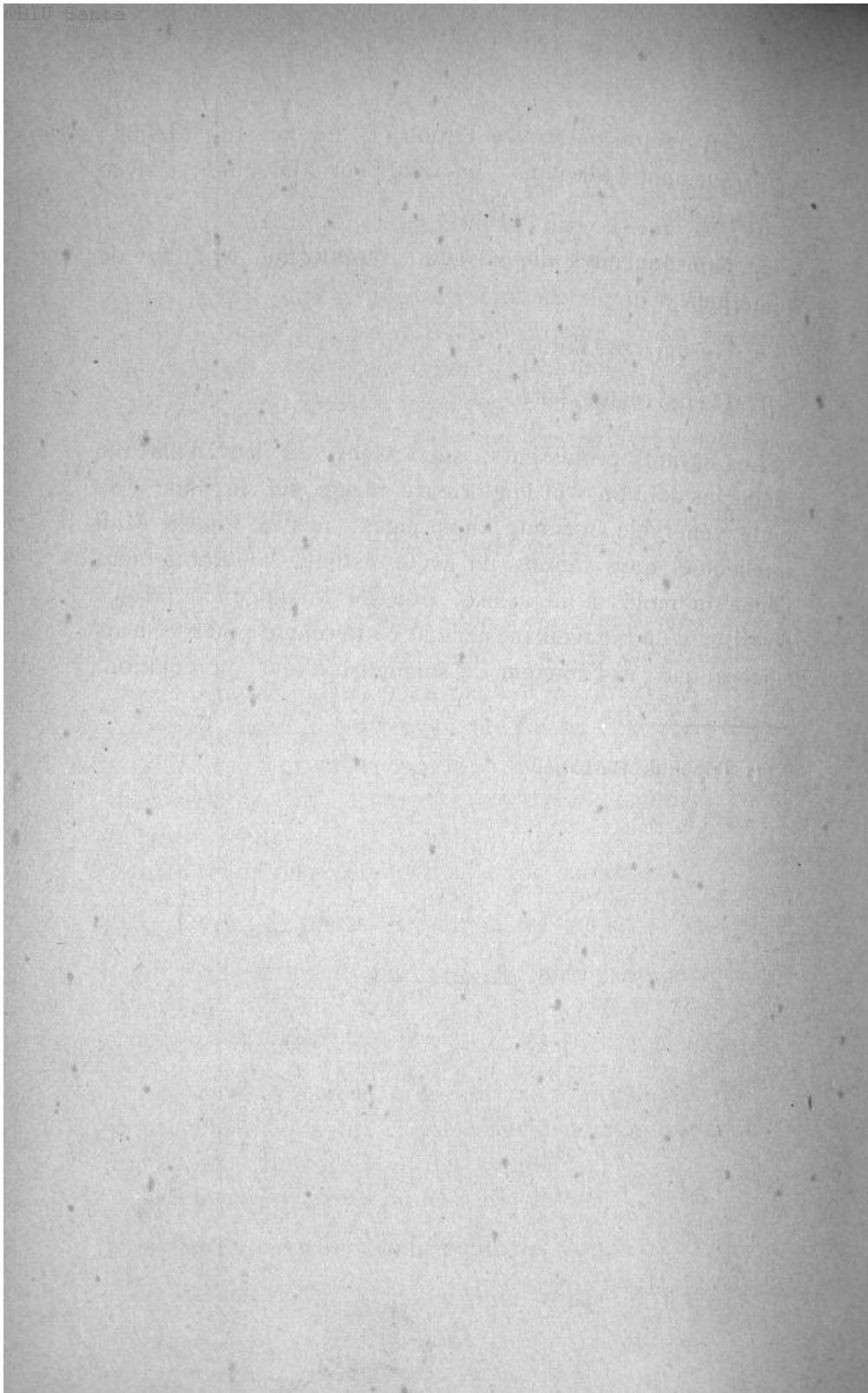
6° Conséquences du voyage ; rapport au Ministre de l'intérieur.

7° Ce qui a été fait.

8° Ce qui reste à faire.

Les savants professeurs, successeurs de tant d'illustres médecins dont on voit la glorieuse image sur les murs de cette vénérable enceinte, nos juges, qu'avec tout le Midi intellectuel nous tenons en haute estime, voudront bien, j'aime du moins à le croire, pousser l'indulgence jusqu'à favoriser d'un bienveillant accueil cette œuvre modeste, mais sincère, que j'ai l'honneur de soumettre à leur appréciation.

(1) Tripoli de Barbarie.



RAPATRIEMENT
DE
PÈLERINS MAROCAINS

REVENANT DE LA MECQUE

ET MESURES PROPHYLACTIQUES PRISES A BORD DU NAVIRE
PRINCIPALEMENT CONTRE LA VARIOLE

CHAPITRE PREMIER

DÉPART DE MARSEILLE ET ARRIVÉE A DJEDDAH ET YAMBO. —
DESCRIPTION DE CES DEUX PORTS.

Le 5 juin 1896, à 9 heures du soir, le vapeur *Gergovia*, appartenant à une puissante compagnie de navigation marseillaise, larguait ses amarres avec un équipage composé de trente-deux hommes. Des médicaments, des vivres en assez grande quantité pour les besoins du voyage, y avaient été embarqués. Il va sans dire, que le navire avait été approprié, repeint de la cale à la pomme des mâts; ses spardeks avaient été aménagés et passés à la chaux; les caisses à eau, bien remplies, devaient se maintenir en cet état constamment, grâce à l'appareil distillatoire que possédait la machine.

Le bateau partait sur lest, avec le pavillon jaune pour éviter ainsi d'accomplir les dix jours de quarantaine devant Djeddah, point sur lequel le commandant avait mis le cap.

En effet, les autorités sanitaires de ce lieu, nous voyant arriver de France avec une patente nette et sans avoir touché nulle part, nous donnèrent, sans difficulté, la libre pratique. Toutefois, le jour même, quelques heures après, nous allâmes mouiller devant Yambo pour attendre l'embarquement des pèlerins marocains revenant de Médine visiter le tombeau du grand prophète Mahomet.

De Marseille à ce jour, rien de particulier n'est à noter. Le beau temps ne cesse de nous favoriser et tout le monde jouit de la santé la plus parfaite. Cependant, j'avais eu soin de recommander aux matelots, en arrivant dans le canal de Suez, de faire usage du casque de liège recouvert de toile blanche, afin d'éviter l'insolation, dont les cas signalés dans ces parages ne se comptent plus.

Quoique cela paraisse, au premier abord, superflu, j'ai cru devoir donner la description, peut être un peu trop détaillée, de Djeddah et de Yambo ; pour vous familiariser avec ces lieux que l'Islamisme a rendus si célèbres, il me semble qu'il est utile de savoir dans quel état d'infériorité se trouvent ces villes que l'on doit comprendre dans la zone du berceau de la civilisation.

Djeddah, le port de la Mecque, dont il est distant de soixante milles dans l'ouest, est une place importante de la mer Rouge ; elle est située dans la province de l'Hedjaz et dans une vaste plaine de sable, qui s'étend en avant d'une chaîne de collines éloignées de dix milles de la mer. Vue du large, la ville, avec ses minarets blancs, présente un aspect imposant ; elle est entourée d'un carré de murailles d'un kilomètre de côté, avec des tourelles de distance en distance, dont les angles, du côté de la mer, sont commandés par deux forts ayant chacun dix embrasures, mais peu de canons montés. La ville a trois entrées donnant sur la mer : celle du sud, la principale, conduit au Grand Bazar ; la porte du nord est la plus

commode pour la communication avec les consulats ; mais elle est rarement ouverte après la tombée de la nuit. Il y a aussi une porte sur chacun des autres côtés ; celle du sud-est presque toujours fermée ; celle du nord-est est commune à tout le monde, et celle de l'est est la porte de la Mecque, par laquelle, maintenant, les Européens peuvent passer.

Sur le côté nord de la ville, on voit de vieux moulins à vent, près desquels est un grand tombeau, de 28 mètres de longueur sur 6 à 7 de largeur, qu'on dit être le tombeau d'Ève. Les rues sont étroites et irrégulières et les maisons sont construites, pour la plupart, en chaux de corail ; quelques-unes des nouvelles sont grandes et bien bâties.

Djeddah comptait, en 1890, 28.000 habitants, composés d'Indiens, d'Africains et, en majeure partie, d'Arabes.

Il y passe, dit-on, annuellement, 40.000 pèlerins : c'est à ce grand mouvement de la population étrangère que le port doit sa prospérité. Jusqu'à un certain point, Djeddah est le principal port de commerce entre l'Asie, l'Inde et l'Afrique.

En 1890, d'après une communication qui m'a été faite, 250 navires y ont touché.

Un agent vice-consul français réside à Djeddah. Tous les arrivages des ports de l'Inde sont sujets à une quarantaine de dix jours et ceux de Java, à cinq jours.

Mais comme il ne faut pas trop se fier à la stricte observation de ce règlement, on aurait pu (par excès de zèle !) nous imposer cette quarantaine à nous autres également, venant de France, si nous n'étions pas arrivés avec le pavillon de la santé.

Pour en finir avec Djeddah, j'ajouterai que cette ville est en communication, par câble téléphonique, avec Souakin, et de là, par Suez et Aden, avec tous les ports du monde où existe un service télégraphique ; qu'elle est aussi reliée par un fil à la Mecque ; qu'elle possède un Grand Bazar, dont plus haut j'ai

indiqué l'accès, bien approvisionné en viande, légumes, mais que l'eau est rare.

La chute de pluie annuelle se borne à quelques averses en décembre et en janvier; on en profite pour remplir les nombreuses citernes et les réservoirs, qui sont des propriétés individuelles; c'est la provision pour toute l'année. A l'époque du passage des pèlerins l'eau atteint un prix fabuleux.

Et c'est pour cette raison qu'un navire à passagers doit être muni d'appareils pour la distillation de l'eau salée qui ne lui fera jamais défaut!

Le règlement sur les navires transportant des pèlerins, arrêté dans la séance du 16 février 1894, porte qu'il faut s'assurer que les prescriptions relatives à la distribution, la quantité, la qualité de l'eau soient observées (*Procès-verbaux de la conférence de Paris, 1894, titre III, article 12*).

L'eau, pour l'Arabe, passe avant tout; qu'il ait de l'eau, mais de la bonne eau, c'est ce qu'il demande, exige; c'est pour lui la question capitale. A telles enseignes que, le mécanicien détaché au service de la distribution de l'eau s'étant un jour trompé et croyant avoir ouvert le robinet de l'eau potable, avait, au contraire, par mégarde, ouvert celui de l'eau salée; il y eut un commencement de révolte que nous ne pûmes calmer qu'avec la promesse formelle aux chefs de tribus de prendre de l'eau de source au premier port que nous toucherions!

La distribution de l'eau se faisait régulièrement tous les jours. Elle commençait le matin à six heures et était ordinairement finie vers neuf heures. On donnait à chacun quatre litres; en même temps on faisait un petit signe sur une carte distribuée à chaque passager à son arrivée sur le bateau.

Yambo. — C'est le port douanier de Médine. Est gouvernée par un effendi turc et possède une garnison. A cette époque, une vieille frégate en bois, portant le pavillon du commandant

maritime, y était mouillée. Ces forces de terre et de mer, quelque mal armées qu'elles fussent, avaient donné (nous nous en sommes malheureusement que trop aperçus) de l'assurance aux autorités indigènes contre notre cargo-boat.

La ville est sur une côte basse et sablonneuse, et sur la rive nord d'un bras de mer.

Par suite de l'arrivée et du départ des pèlerins se rendant à Médine ou en revenant, Yambo a une population constamment flottante. Son commerce est moins important que celui de Djeddah ; aucun bâtiment ne vient dans son port, et le trafic se fait uniquement par des embarcations, dont beaucoup servent au transport des pèlerins. La ville est dans un lieu complètement dépourvu de végétation ; elle compte environ 1,500 maisons occupant un espace considérable. Jadis elle était entourée d'un grand mur percé de meurtrières ; mais ce mur est aujourd'hui en ruines, comme beaucoup de maisons, pour ne pas dire toutes, qui, étant bâties en chaux de corail, se dégradent rapidement.

Les habitants sont, pour la plupart, de la tribu de Djoheïnah.

Les fontaines sont inconnues à Yambo, comme à Djeddah. Des âniers vont prendre de l'eau, à une source assez éloignée de la ville, dans des outres d'une propreté bien douteuse. Quand elle arrive, elle a certainement perdu sa fraîcheur, et, de plus, s'est enrichie d'éléments pathogènes, qui ne manquent pas de faire des ravages considérables chez ce peuple fanatique.

Ajoutez à cela le campement, tout autour des murs de la ville, de cette fourmilière humaine, le nombre incalculable de chiens errants, couverts de plaies, sans maître, couchés le jour sur le sable, pendant la nuit aboyant, et vous pourrez juger, Messieurs, si les auteurs qui ont écrit sur l'origine du choléra ont été dans le vrai !

CHAPITRE II

EMBARQUEMENT DES PÈLERINS MAROCAINS A BORD DU " GERGOVIA ". DÉPART DE YAMBO.

Le mouillage du *Gergovia* dans le port de Yambo fut d'une durée de quinze jours environ. Nous attendions les caravanes qui nous ramèneraient nos passagers marocains, qui pour la plupart, avaient tenu à visiter le tombeau de Mahomet. Le pèlerinage a été rendu obligatoire par Mahomet, qui en a fait le quatrième acte fondamental de la religion musulmane ; la prière, l'aumône, le jeûne, constituent les trois autres. C'est ce que l'on nomme les piliers de l'Islamisme. Mais il n'est obligatoire que pour quiconque est en état de le faire. La visite au tombeau du Prophète est très méritoire, mais elle n'est pas d'obligation canonique.

Malgré cette faculté qu'a le pèlerin de poursuivre ou non sa route jusqu'à Médine, il ne considère sa tâche accomplie qu'au retour de cette ville contenant les restes du fondateur de sa religion.

« Médine, la ville du Prophète, est d'une situation admirable, entourée de jardins et de vergers, au pied des rochers d'Ohod. Quand le pèlerin aura les yeux réjouis par les arbres de Médine, il élèvera la voix et bénira le Prophète du fond de son cœur » (Proust. *Orientation nouvelle de la politique sanitaire*).

De la Mecque à Médine il y a 413 kilomètres par le désert. On met douze à quinze jours pour accomplir ce trajet.

L'embarquement ne dura que quelques heures. Il se fit d'une façon déplorable. Sitôt le signal de partance hissé à bord, nous vîmes se diriger vers nous une nuée de barques surchargées de monde, des shamboucks en assez grand nombre, où pullulaient ces pauvres arabes pressés par le retour aux gourbis, au désert. Je vis même un de ces fanatiques se mettre à l'eau avec ses bagages sur le dos et gagner notre navire à la nage, soit qu'il n'eût pas trouvé de place sur une de ces embarcations, soit que ses ressources ne lui permissent déjà plus de payer son transport à bord. Car il arrive souvent que plusieurs de ces malheureux partent pour ce long pèlerinage sans se demander s'ils pourront subvenir à tous les frais de leur nourriture et accessoires.

Alors, ce fut un spectacle à la fois le plus curieux et le plus triste qu'il m'eût été permis de contempler jusqu'à ce jour. En accostant le bord, cette multitude en haillons poussa des exclamations, qui pouvaient être de l'enthousiasme, mais qui ressemblaient au cri formidable sortant de la poitrine d'un homme épouvanté.

C'était un véritable abordage ! De tous côtés, malgré la consigne qu'avaient reçue les hommes de l'équipage de ne laisser monter personne sans billet, on voyait escalader à la hâte ces faméliques, qui craignaient de rester encore de trop longs jours sur cette terre sacrée, mais inhospitalière. — La faim, mauvaise conseillère, les talonnait sans doute en grande majorité, et ils espéraient que le transport qui allait les rapatrier, leur procurerait les moyens de combattre les symptômes douloureux d'un estomac privé d'aliments. — Quelle est donc la loi capable d'arrêter un peuple à moitié affamé ! Les cas sont rares où, dans des moments pareils, la raison a le dessus ; peut-être, chez des peuples civilisés, pourrait-on l'espérer

encore, mais, chez des sauvages, il ne faut pas y compter.

Le prix de passage ne comprenait que le transport sans nourriture. Toutefois, la Compagnie avait mis à la disposition des pauvres une certaine quantité de rations de pain, des biscuits et du café.

Cette hâte, cette mêlée avait donc son explication. Quelques shamboucks purent approcher l'échelle d'embarquement. Mais là, nouvelle difficulté : tous voulaient monter à la fois. Les premiers se tenaient les coudes écartés pour empêcher les autres de les dépasser, et ceux qui venaient après les retenaient par leurs burnous pour les faire tomber. Ils voulaient tous monter ensemble ; et, dans cette poussée humaine, il arrivait, comme toujours dans ces instants de presse, que personne n'avancait ni ne reculait. L'échelle bientôt se trouva littéralement bondée ; heureusement qu'elle avait été amarrée solidement, sans quoi nous aurions assisté à une épouvantable noyade. Il faut admettre que tous ne savaient pas nager, ne serait-ce que les enfants en bas-âge et les femmes, ces vieilles femmes qui se trouvaient au milieu, faisant entendre leurs plaintes. Enfin, on parvint à donner issue à ce flot d'hommes. Les premiers qui arrivaient sur le pont ne savaient où aller. Tel celui qui a le droit de choisir entre plusieurs objets se ressemblant ne sait quel prendre, croyant toujours de choisir le plus défectueux. Ils regardaient à droite, à gauche, en avant, en arrière ; et puis, les autres arrivant, ils se dirigeaient sur l'avant où bon leur semblait. L'endroit choisi, le pèlerin ne changeait plus de place ; il restait là jusqu'à son débarquement. Et il avait raison. Déjà éprouvé par tous les ennuis du pèlerinage, il craignait de ne plus retrouver sa place s'il venait à la quitter dans ce moment de l'embarquement. Enfin, quand le navire fut au complet, le pont et les spardeks envahis, le commandant donna l'ordre de l'appareillage. Mais ce ne fut pas tout. Les autorités du pays, au mépris de l'hygiène

et de la sécurité publique, croyant sans doute avoir affaire à un capitaine qui ne saurait résister, essayèrent de nous faire prendre environ trois cents pauvres, nous menaçant même de ne pas nous délivrer la patente si nous refusions de les embarquer. Mais, quoi qu'il en fût, le commandant, épouvanté de cette surcharge, fit machine en avant et laissa derrière lui ces trois cents pauvres, qui, déjà, se dirigeaient sur le bord. De telle sorte qu'au lieu de deux mille passagers, ç'aurait été deux mille trois cents pour un transport qui, tout au plus, pouvait en contenir douze cents, d'après les règlements.

Le bateau en marche, de grands cris sortirent encore de toutes les poitrines ; c'était le salut à la terre sainte ou peut-être aussi le cri de joie.

C'est ici que commencent, d'un bout à l'autre du pont, les bagarres à coups de matraque et de poignard. Le manque de place était la cause de ces désordres. Gênés qu'ils étaient déjà par leur nombre, ils avaient encore avec eux de nombreux paquets, bâtons de tente, ustensiles de ménage, sacs à charbon, sacs à vivres, fourneaux, etc., etc., et cette inséparable gherba (peau de bouc pour l'eau). Le commandant ordonna alors de ne laisser à ces pèlerins que ce dont ils avaient réellement besoin pour leur nourriture et leur repos. Il fit jeter à l'eau les matraques et déposer les poignards dans une cabine avec promesse de les restituer à l'arrivée. Puis, la nuit arrivant, le calme se fit peu à peu. On finit par se résigner à se serrer les uns contre les autres. L'encombrement était tel que certains préférèrent se placer sur les galhaubans ! Dans les coursives, aux abords des latrines, partout, on voyait du monde entassé. C'était une misère pour les matelots quand il fallait vider les escarbilles, l'accès de la manche qui servait à cet office était occupé par ces malheureux, qui ne se dérangeaient que très difficilement. Il va sans dire qu'aucune place n'avait

été réservée pour l'hôpital ou quelque chose d'à peu près. Le local de la pharmacie, déjà très réduit, fut envahi par une famille que je ne réussis qu'à grand peine à déloger quand j'eus besoin de prendre des médicaments renfermés dans des placards et des coffres.

Toutefois, je remarquai que la passerelle et cet endroit qu'on appelle le château laissaient encore un certain vide qu'il eût été facile de combler. La raison de cette lacune me fut donnée : il fallait payer pour avoir le droit d'y monter ! Il en était de même pour la dunette : les cabines y furent données à ceux qui avaient pu y mettre le prix ! Que pouvais-je contre cet état de choses ? — Rien. Je n'étais pas commissionné par le Gouvernement ; je n'étais que le serviteur de la Compagnie qui m'avait choisi. Je ne pouvais que constater le fait, quitte à le déclarer, à le publier à mon arrivée en France.

Cette manière de se conduire envers ses semblables est indigne. L'appât du gain aveugle trop souvent les hommes, il est vrai, mais ne doit pas aller, cependant, jusqu'à une homicide folie, qui, en pareille occurrence, peut entraîner des complications lamentables !

Nous arrivâmes ainsi, sans ennui, jusqu'à Suez. Je constatai de nombreux cas d'entérite chronique avec diarrhée. Un peu partout, j'observais des vieillards exténués par la fatigue et les privations, ne pouvant se relever tant leur faiblesse était grande. Des amis, des proches faisaient couler dans la bouche de ces agonisants quelques gouttes d'eau tombant d'un linge trempé dans une boîte de fer blanc... et c'était tout le traitement. Ils s'éteignaient ainsi, refusant obstinément le secours et les soins du médecin du bord. Ils craignaient de mourir empoisonnés !

Cependant, pour les plaies et les traumatismes, ils acceptaient de subir les pansements faits par des infirmiers algériens placés sous mes ordres.

La malpropreté dans laquelle se voyaient réduits ces pèlerins devait incontestablement engendrer ces parasites, aussi repoussants qu'incommodes : le pou de tête *pediculus capitis*, et le pou de corps *pediculus vestimentorum*, ce pou des vagabonds, des misérables qui couchent dehors, sous les ponts, sur les bancs de nos villes.

Naturellement, le manque d'eau, la privation de linge propre, dont avaient souffert ces malheureux, ne pouvaient les garantir de la pédiculose; cependant, la remarque que je fis, plusieurs jours de suite, au milieu de cette foule, me donna à supposer que les Marocains devaient, en tout temps, négliger la toilette de la tête et du corps. Certaines femmes, toujours les mêmes, se dévouaient, moyennant salaire (0,50 centimes par tête!), à la destruction de ces insectes. Elles étaient trieuses de poux par profession !

Au milieu de cette invasion, on ne pouvait guère éviter la contagion. Aussi, tout le monde de l'équipage, même des officiers, eut un peu sa part... de poux !

CHAPITRE III

ARRIVÉE A SUEZ ET ORDRE DE NOUS DIRIGER SUR EL-TOR. —
CONSTATATION DE CAS DE VARIOLE. — QUELQUES MOTS
SUR EL-TOR ET SON LAZARET. — RENVOI DES VARIOLEUX. —
DÉCLARATION VERBALE DU MÉDECIN DU LIEU.

Le cadre de notre travail ne me permet pas de m'étendre longuement sur les pourparlers qui eurent lieu, avant le départ de Yambo, entre les autorités sanitaires et le capitaine du bateau ; il nous plairait de croire que ces entretiens (auxquels nous n'avons jamais pris part) furent empreints d'une courtoisie réciproque ; mais les événements qui se succédèrent nous firent supposer qu'il en avait, peut-être, été autrement. Les rapports journaliers que j'ai laissés à mon débarquement entre les mains du directeur de la Compagnie française de navigation à vapeur pourront instruire davantage que notre thèse. Dans ces comptes rendus quotidiens, j'ai laissé libre cours à ma pensée ; j'écris, comme je parle, avec une entière franchise. Disons, cependant, que rien ne m'échappait et que, puisque j'étais considéré comme un gêneur, tout était observé ; toute parole imprudente, d'où qu'elle vint, était soigneusement recueillie. Malheureusement ce n'était que des mots.

Quoi qu'il en soit, à notre arrivée à Suez, on ne nous accorda pas le passage du canal. On nous fit attendre plus de vingt-quatre heures sur rade avec l'espoir de nous remettre la patente.

On nous laissa crier, tempêter, et le plus imperturbable silence fut l'unique réponse à notre énergique protestation.

Que de fois je me suis demandé si ce n'était pas un acte de grande comédie qui se jouait, comédie dont les pauvres pèlerins payaient tous les frais. Nous fûmes donc obligés, par ordre supérieur d'Alexandrie, de mettre le cap sur El-Tor afin d'y purger une quarantaine de huit jours.

Cette nouvelle jeta une indescriptible consternation parmi les passagers ! En effet, pourquoi nous imposer ce retard puisque nous étions partis de Yambo sans observation sur l'état de santé des pèlerins. Alors je pensai à ces *trois cents pauvres* qu'on avait refusé de prendre au dernier moment, à *cet embarquement rapide* qui empêcha tout contrôle, à *l'écart* où j'avais toujours été tenu, surtout à mon rôle à bord, considéré *comme inutile !*

Les choses ne se passèrent pas ainsi en 1891, dans le voyage qu'entreprit le docteur L. Delarue. « Au départ de Djeddah, dit notre confrère, j'examinai attentivement les embarquants avant qu'ils ne montassent à bord. La plupart arrivaient directement de la Mecque et je m'attendais à trouver quelques cholériques parmi eux. Je n'en vis aucun, ni aux deux embarquements de Djeddah, ni à Yambo. A Djeddah, tous montèrent à bord. Beaucoup étaient exténués, mais enfin pas en danger immédiat.

» A Yambo, nous embarquâmes 1.366 pèlerins environ. L'embarquement dura un jour et demi. Nous étions à 300 ou 400 mètres du rivage » (Louis-Léon Delarue, *Thèse de doctorat*, année 1891-92, Paris).

Dès notre arrivée à El-Tor, on fit débarquer les pèlerins pour les diriger au campement, afin de les soumettre soi-disant à la désinfection. Cette opération dura deux jours. De suite après, on vint à bord m'annoncer qu'il se trouvait *cinq varioleux parmi nos passagers*. Alors je crus trouver la clef du mystère

qui avait environné l'embarquement à Yambo. Qui nous dit que ces varioleux n'avaient pas été débarqués et laissés à El-Tor par un navire anglais, ou égyptien, ou autre, et qu'on voulût faire supporter, à nous Français, toute la responsabilité, comme souvent cela arrive ? Ce ne serait pas, du reste, la première fois que des varioleux auraient été vus, à El-Tor. Dans la thèse de Delarue, déjà citée, nous lisons encore : « A El-Tor, la plage sur laquelle sont les campements est du sable et très-saine. J'ai vu trois Algériens malades de la petite vérole prise pendant le pèlerinage ». Je m'abstiens de commentaires et reviens à la ville d'El-Tor, à son campement, et je laisserai ensuite la parole à une personne très autorisée, à l'éminent professeur, M. le docteur Proust.

La ville d'El-Tor, bâtie à la partie nord du port, se compose de quelques cases en pierre, d'une grande église et d'un jardin dans lequel on trouve de la bonne eau. Les communications avec Suez et celles avec le monastère du Mont-Sinaï se font à dos de chameau. La route est très mauvaise.

A un mille et demi environ au nord-ouest d'El-Tor, au pied de quelques collines basses et près d'un bois de dattiers, se trouve une construction carrée, appartenant au couvent du Mont-Sinaï. Ce bois de dattiers est arrosé par une grande source d'eau saumâtre qui est en arrière des murs du jardin, près des collines ; on peut prendre dans cette source un excellent bain chaud. Les ressources de la ville sont très modestes ; il est possible de s'y procurer de la bonne eau, mais en petite quantité ; celle des sources voisines du rivage est saumâtre. On y trouve quelquefois des fruits provenant des environs.

A l'époque des pèlerinages, de février en mai, une commission sanitaire, envoyée d'Alexandrie, réside à El-Tor. Cette ville n'est jamais visitée directement par les pèlerins ; mais si, à l'arrivée à Suez d'un navire qui en porte, une épidémie se déclare pendant les cinq jours de quarantaine qu'il subit à Suez.

il est obligé de revenir à El-Tor pour y purger une quarantaine plus longue.

Ce fut notre cas : ou bien on savait que nous avions des varioleux ou que nous devions en prendre, et alors nous étions dupes ; ou bien encore on tenait essentiellement à percevoir les droits que chaque pèlerin doit payer pour subir la désinfection. Car rien ne motivait notre envoi à El-Tor.

Le lazaret est une plage immense ; c'est un vaste camp. Les pèlerins sont logés sous des tentes. Quand un navire arrive, il doit attendre d'abord le départ de celui qui le précède pour débarquer ses passagers contaminés. Tout au bord du rivage, se trouve le bâtiment réservé à la désinfection des effets.

« Le campement de Djebel-Tor est un lieu de protection du choléra pour l'Égypte et les puissances qui bordent la Méditerranée, station sanitaire instituée, dans ce but, à Djebel-Tor, localité située sur la côte arabique de la mer Rouge au pied du Mont-Sinaï.

» Tout est presque à refaire et à organiser à Djebel-Tor qui, admirablement disposé par la nature, est complètement insuffisant comme organisation et matériel.

» Les désinfections, à terre et à bord des navires, sont notoirement insuffisantes à cause de l'outillage et de l'incompétence du personnel ». (Proust).

« Le bâtiment où sont les trois étuves est très mal construit ; les murs n'en sont même pas unis ni badigeonnés à l'intérieur ; le sol est formé par le sable plus ou moins mêlé de détritiques et mouillé près de la bouche des étuves. La cloison qui sépare le côté infecté du côté désinfecté et dans laquelle sont encastrées les étuves, n'est pas complète. Sur ces trois étuves, une seule peut fonctionner ; le générateur à vapeur est insuffisant pour fournir aux deux autres. Les manomètres ne valaient rien, les thermomètres et appareils thermo-

électriques étaient hors d'usage. Le mécanicien était absolument incapable ». (Ardouin).

« Lorsque le docteur X... présidait aux désinfections, la sonnerie thermo-électrique fonctionnait encore et indiquait l'instant où le degré voulu était atteint dans l'étuve. Or, au lieu de compter le temps réglementaire à partir de cet instant, on jugeait que la sonnerie indiquait la fin de l'opération. C'est ainsi qu'ont été désinfectés les effets des pèlerins appartenant aux premiers navires. » (Proast. *Orientation nouvelle de la politique sanitaire*).

Pour ce qui nous concernait, lors de notre passage à El-Tor, je n'ai pu contrôler les actes du personnel employé à la désinfection. Il faut admettre que tout s'est bien passé.

Mais quelle nécessité de désinfecter les pèlerins et leurs effets, si le bord était délaissé, s'il n'était pas désinfecté comme il aurait dû l'être ? En retournant à ce même bord, ces mêmes pèlerins retrouvaient les germes de contagion qu'ils y avaient laissés ! Ce qui est plus fort encore, les varioleux, qu'on aurait dû retenir à l'hôpital, nous furent ramenés à bord. A ma protestation légitime, on objecta que la variole n'était pas, comme le choléra et la peste, une maladie contagieuse !

Devant une pareille déclaration verbale, j'aurais dû exiger une déclaration écrite. Et encore, pouvais-je l'exiger ! Quelle était mon autorité à bord ? Il ne me restait qu'à attendre, pour fournir des explications qui, à mon arrivée à Marseille, ne tardèrent pas, au reste, à m'être demandées.

On les lira plus loin, dans le rapport sur ce voyage de triste mémoire.

Ce qui restait à faire en présence de ces cinq varioleux, en période de dessiccation, était bien simple : mais j'eus bien de la peine à l'obtenir. Ce ne fut qu'après de vives explications entre le commandant et moi qu'une embarcation me fut donnée comme hôpital. C'était un de ces canots dits de sauvetage

dont les navires sont munis ; il était assez vaste et pouvait à la rigueur contenir plus de vingt personnes. Je ne pus néanmoins obtenir de le placer où je voulais, c'est-à-dire à l'endroit le plus commode et le plus sûr pour éviter autant que possible les communications. J'aurais voulu l'arrière du bateau et à un mètre au-dessous du pont de la dunette. De cette façon, de quelque côté que vint le vent, il n'y avait pas à craindre que les parcelles de croûtes détachées fussent emportées sur les passagers et l'équipage. Il fut, malgré moi, placé à bâbord et le plus en dehors possible. Cette dernière condition fut accordée sur mon observation. Je fis recouvrir ce canot-hôpital d'un toit de planches aménagé d'une seule ouverture. De plus, je fis tous mes efforts pour empêcher la garde des malades par un homme du bord. Un arabe, payé pour cet office, suffisait largement. Une consigne sévère lui fut donnée : il ne devait laisser approcher personne du canot ; il devait faire parvenir au bout d'une pique les aliments et médicaments prescrits ; il devait, aussitôt après, enlever l'échelle dont il se servait et la cadenasser. C'est, du reste, ce que je relate dans mon rapport, où je m'étends plus longuement pour éviter de me répéter.

On le voit, la question de sécurité générale, les mesures prophylactiques, étaient, sur ce navire, considérées comme secondaires.

Depuis ce jour, cependant, je puis dire que mes ordres n'étaient pas contrecarrés. Le résultat ne pouvait être qu'excellent.

CHAPITRE IV

SUR LA CONTAGION DE LA VARIOLE

La déclaration verbale de mon confrère d'El-Tor, sur la contagion de la petite vérole, avait pour but de me faire accepter plus facilement les varioleux qu'il me retournait; mais je n'aurais jamais pensé, qu'à peine arrivé à Marseille, j'eusse à supporter les ennuis de cette complaisance *inévitabile*. Ma bonne foi fut surprise, il est vrai; aussi, me retrouvant mon maître à terre, je n'eus, à mon tour, aucun scrupule pour dévoiler, pour faire connaître cet ignoble procédé de la part d'un médecin étranger qui était venu, sans doute, conquérir son grade devant une Faculté française.

La variole, sans jeter l'effroi parmi les populations d'aujourd'hui, comme la peste et le choléra, n'en est pas moins une maladie redoutable. L'histoire de cette fièvre éruptive nous apprend que, de tout temps, ses victimes ont été nombreuses et qu'elle ne doit pas, par conséquent, être traitée avec indifférence.

Dans une *Note sur l'antiquité et l'endémicité de la peste en Orient*, M. le docteur Daremberg, bibliothécaire de l'Académie de médecine, considère comme *petite vérole* le fléau dont furent suivies les quatre plaies d'Égypte, décrites par Moïse 2,443 ans avant l'ère chrétienne. Je cite textuellement: « Si l'on s'en tient au sens littéral du texte » (*erunt super homines ulcera vesicæ effervescentes*, Exode,

» chap. IX) et à l'interprétation la plus rationnelle, on sera à
» peu près convaincu, ce me semble, qu'il s'agit d'une érup-
» tion exanthématique grave qui n'est pas sans analogie avec la
» *petite vérole*, ainsi que Krause paraît le croire. Du reste, le
» caractère pathologique donné par Moïse, je veux dire l'érup-
» tion de petites plaies ou pustules avec phlyctènes, rappro-
» che cette maladie de celle décrite par Thucydide, 430 ans
» avant notre ère. Krause voyait également la *petite vérole*
» dans cette célèbre peste d'Athènes. En admettant cette opi-
» nion comme la plus vraisemblable, on sait que la petite
» vérole (quand elle règne épidémiquement) sévit principale-
» ment dans les endroits populeux. Au rapport même de l'his-
» torien grec, la maladie fut plus considérable dans l'Acropole
» que partout ailleurs : or, c'était sur ce point que les habi-
» tants de la campagne s'étaient particulièrement rassemblés
» dans des huttes malsaines et étouffées. Thucydide, lui-même,
» remarque que cette circonstance favorisa l'extension de la
» maladie, qu'elle fut un auxiliaire terrible du fléau. »

Le docteur Daremberg ajoute, quelques lignes plus bas,
(page 9) : « Quant à nous, nous croyons que la *peste d'Athènes*
est une petite vérole compliquée par la gangrène des extré-
mités et des parties génitales. »

« Un passage de Rufus d'Éphèse, célèbre médecin contem-
» porain de l'empereur Trajan (117), établit positivement que
» la peste régnait épidémiquement, bien avant l'ère chrétienne,
» dans les contrées où nous la voyons maintenant. Ce texte
» nous a été conservé par Oribase, médecin de l'empereur
» Julien (363) dans ses *Collectanea medicinalia*. Ozanam est le
» premier qui ait appelé, en 1833, dans un programme aca-
» démique, l'attention du monde savant sur le passage de
» Rufus : il est vrai que Théophile et Étienne, qui vivaient
» dans les premiers temps du Bas-Empire, font allusion à ce
» passage, en commentant le 55^e aphorisme de la 4^e section

» d'Hippocrate ; mais le texte grec de ces commentaires n'a
» été publié par Dietz qu'en 1835 et la traduction latine était
» très peu répandue. » — La citation précédente, empruntée
à la même note, me confirme dans l'opinion que les fièvres
épidémiques sont connues depuis une très haute antiquité.

Ozanam, ex-doyen des médecins de l'Hôtel-Dieu de Lyon (1835), dans son histoire médicale, générale et particulière des maladies épidémiques, contagieuses et épizootiques qui ont régné en Europe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, nous dit : « La variole est une maladie exanthématique, inflammatoire, épidémique et contagieuse. »

En 570, Marius, évêque d'Avranches, en Helvétie, dans sa *Chronique*, parle de l'apparition de la petite vérole dans la Gaule et l'Italie, accompagnée d'un flux du ventre, « Hoc anno, morbus validus, cum profluvio ventris et variola, Italiam Galliamque valde afflixit. »

Elle fut suivie, en 571, de la peste.

Elle est *épidémique*, continue Ozanam, en ce qu'elle se manifeste dans une grande étendue de pays à la fois. Elle est *infectieuse*, en ce qu'elle se communique à l'individu qui habite la même chambre ou qui s'expose aux effluves morbides de l'air ambiant d'un varioleux. Elle est *contagieuse*, en ce qu'elle peut se transmettre à un individu sain, en lui inoculant le virus renfermé dans les pustules.

En 582, une terrible épidémie accabla les Gaules. Grégoire de Tours et son clerc, Armentorius, sont atteints par le fléau ; le premier, il décrit la maladie, qu'il distingue de la peste.

Le traitement de la variole était bien primitif à cette époque, car Grégoire de Tours nous apprend que lui et son élève guérissent par la seule intervention de saint Martin.

Au IX^e siècle, Rhazès, médecin arabe, s'inspirant des travaux d'Aaron, en donne un excellent exposé symptomatique, sans parler de sa contagion.

Au X^e siècle, Avicenne, dont les écrits ont peu de valeur, signale cependant la contagion.

En 1517, les Espagnols apportèrent la variole à Haïti, — en 1518, au Mexique.

Ces épidémies respectent, jusqu'à un certain point, les Européens, mais font de nombreuses victimes dans la population indigène.

En 1573, il y eut, à Paris, une épidémie, bien décrite par Baillon, et qui frappa de préférence les enfants.

Au XVII^e siècle, Sydenham, dont le talent si remarquable d'observation est connu, nous en donne une description très nette et préconise le traitement antiphlogistique.

Boerhaave (1668-1738), Van-Swieten (1700-1772), Stoll (1742-1788), Cullen (1712-1792), viennent contribuer puissamment à l'œuvre de Sydenham. En 1797, parut le mémoire de Desessarts. Morton ne doit pas être oublié dans cette pléiade.

La symptomatologie fut donc bien établie à cette époque, mais il est à remarquer que, jusqu'alors, personne n'avait pensé à cette question qui nous préoccupe tant de nos jours : l'hygiène et la prophylaxie.

Guillaume Junka, lors de l'épidémie de 1751, conseilla des mesures générales. A cette époque, la variole était connue de toutes parts, et il suffit de jeter les yeux sur un tableau emprunté à Proust, d'après Hirsch, pour se rendre compte de son ordre chronologique dans les différents pays :

| | |
|----------------------|-------------------------|
| France | 580 |
| Angleterre | XII ^e siècle |
| Irlande | 1241 |
| Allemagne | 1493 |
| Amérique. | 1500 |
| Danemark | 1527 |

| | |
|----------------------|------|
| Suède | 1578 |
| Groënland | 1733 |
| Kamtchatka | 1767 |

Elle faisait de grands ravages en Europe. Les mémoires de Saint-Simon, qui fut lui-même atteint de variole, sont pleins de récits qui rendent compte de la préoccupation des esprits à ce sujet. Toutes les tentatives thérapeutiques restaient sans résultat, lorsqu'une femme, Lady Montague, vint proposer à ses compatriotes une innovation hardie : il s'agissait de l'inoculation variolique.

En Chine, en Perse, on inoculait la variole aux gens bien portants. On leur communiquait une affection bénigne qui mettait à l'abri d'une maladie grave et empêchait la production de cicatrices difformes au visage. Cette méthode, déjà employée en Suède par Samuel Skaygenstierna, médecin du roi, avait été introduite en Turquie, vers 1673, par Emmanuel Timoni, de Constantinople. et par Jacques Pylarini, consul vénitien à Smyrne.

Lady Montague donna l'exemple aux Anglais en se faisant inoculer au mois d'avril 1721. L'inoculation se répandit alors très vite et l'on s'aperçut qu'elle était en usage, depuis très longtemps, dans le canton de Pembroke.

Kirk-Patrick nous apprend que l'on piquait la peau pour y introduire une petite quantité de pus variolique.

D'après Schwenk, on y avait déjà recours, dans le comté de Meurs et le duché de Clèves, en 1712 ; dans le Danemark, en 1673 (Bertholen), et aussi dans quelques anciennes provinces de la France (Auvergne, Périgord).

De la thèse du docteur Julien Alvin, soutenue à Montpellier, en 1865, nous relevons : « En France, l'inoculation se répandit avec plus de lenteur. Cependant, dès 1717, elle y était

assez connue pour que Boyer pût soutenir, en sa faveur, sa thèse devant la faculté de Montpellier ».

Cette méthode eut ses partisans et ses détracteurs et elle fut finalement condamnée par la Sorbonne, en 1730, dans un discours célèbre que prononça Douglas.

Néanmoins, dans le *Manuel de médecine pratique royale et bourgeoise* de Buc'Hoz, médecin ordinaire de feu S. M. le roi de Pologne, docteur-agrégé du Collège royal des médecins de Nancy, ouvrage daté de 1761, nous lisons : « La petite vérole naturelle est universellement réputée une maladie très dangereuse, surtout dans les adultes. On est si frappé de cette idée chez toutes les nations, par l'éducation et dans le commerce de la vie, que les exemples fréquents de mortalité deviennent une nouvelle source de crainte dans l'esprit de tous ceux qui jouissent de leur raison ; peut être y en a-t-il beaucoup qui périssent de la petite vérole par l'effet de la frayeur. Qu'il serait heureux d'avoir pris des mesures, avant qu'elle se déclarât, qui tempérassent l'impétuosité du sang !

» Dans la première période, si, dans le temps d'une épidémie dominante, le plus grand nombre de citoyens qui n'ont pas eu la petite vérole ne peut s'en garantir, et s'il en est infailliblement susceptible, quelle précaution devrait-on prendre dans cette occurrence qui se présente souvent ? Convenons que ce serait du moins les mesures et les règles qui sont dictées dans la méthode et dans la préparation qu'on pratique avant l'inoculation. Avec une prévoyance aussi utile, on sauverait bien des sujets qui succombent à la violence des accidents, parce qu'ils sont surpris dans un état qui s'oppose aux crises favorables et au succès de cette maladie. — La petite vérole, par l'inoculation, n'entraîne pas tous les inconvénients et n'expose pas à tous ces dangers ».

.
. Avec Trousseau et ses élèves,

commence la période moderne. La question clinique est définitivement établie. La vaccine, laissée dans l'ombre pendant quelques années, reprend ses droits, et les découvertes récentes sur la contagion font entrer la question dans une ère nouvelle.

On se préoccupe, à juste titre, de la prophylaxie et de l'hygiène.

Ainsi donc, les auteurs des deux derniers siècles préconisaient l'inoculation comme mesure prophylactique. De nos jours, avec la découverte de Jenner, en tout lieu connue et mise en pratique, on ne néglige pas non plus l'isolement des varioleux.

Pour moi, à bord d'un navire dépourvu de tout, il ne restait comme ressource extrême, que l'isolement absolu. J'aurais pu, si la contagion s'était étendue, isoler jusqu'à quatre-vingts malades dans les canots amarrés sur les flancs du navire. Chaque canot, je le répète, pouvait contenir une vingtaine de personnes, et le navire en possédait quatre.

« L'isolement du malade pendant la maladie et la convalescence, la stérilisation par l'ébouillantage de tous ses vêtements et linges, la désinfection du personnel chargé de le soigner, seront pratiqués dans toute leur rigueur. Un varioleux est contagieux aussi longtemps qu'il porte croûte sur corps.

» La vaccination est le remède préservatif et la revaccination de toute la population en dehors d'une épidémie, est le seul moyen efficace de s'opposer à son extension » (*Traité de médecine*, Charcot et Bouchard, livre II).

La variole est épidémique et contagieuse, et ici, comme toujours, la contagion est directe ou indirecte. Les agents de contagion sont le sang (Fournier), le pus et les croûtes qui, divisées en parcelles, se conservent indéfiniment dans les vêtements, dans les chambres, dans les véhicules et qui,

légères et mobiles, peuvent être entraînées à de grandes distances et rencontrer un organe en état de réceptivité.

« Les moyens prophylactiques ne sauraient être trop rigoureusement observés. Il faut *isoler les varioleux* et pratiquer non pas un isolement factice, mais un isolement vrai. Tout le personnel qui, dans les hôpitaux, est préposé au service des varioleux, doit être revacciné. Des baignoires seront affectées aux varioleux. On ne doit pas oublier que les croûtes sont un agent puissant de contagion et que les malades doivent rester isolés jusqu'à la chute complète des croûtes ». (Dieulafoy, *Pathologie interne*, t. II, Fièvres éruptives, 3^e édition).

Les varioleux doivent être isolés. Dans les hôpitaux on leur réservera des bâtiments spéciaux, complètement séparés des autres salles de malades. On s'assurera que les infirmiers chargés des varioleux ont été revaccinés ou qu'ils ont eu la variole. Les malades ne sortiront pas avant la chute complète des croûtes. Quelques baignoires seront placées dans le service des varioleux, car les bains sont indispensables à la période de dessiccation pour faciliter la chute des croûtes et empêcher le pus de s'accumuler en dessous.

« Le linge et les objets de literie seront mis à part et désinfectés ; les salles laissées libres après le départ des varioleux ne recevront pas de malades sans avoir été remises à neuf et désinfectées, ou, ce qui vaut mieux encore, on les laissera vacantes, quand la variole ne règnera pas ». (Laveran et Teissier, *Pathologie médicale*, Fièvres éruptives, 3^me édition.)

Le rapport de Vidal, dont je donnerai seulement les principaux termes, me paraît résumer clairement l'ensemble des mesures propres à combattre la dissémination du fléau et à détruire sa cause. Ces mesures sont les suivantes : 1^o déclaration obligatoire des sources de variole confirmée ; 2^o isolement rigoureux des varioleux, d'abord dans les hôpitaux, où un

personnel spécial leur sera affecté, où ils ne pourront recevoir des visites, où les mesures de désinfection seront rigoureusement prises. La meilleure serait de créer des hôpitaux spéciaux, à une certaine distance des villes. Toutefois, il faut reconnaître que l'isolement dans l'hôpital, à l'aide de bâtiments spéciaux, peut se faire d'une manière à peu près suffisante, à la condition de soumettre tout le personnel de cet hôpital, malades et employés, à la pratique de la revaccination. Il est nécessaire que l'hôpital, ou tout au moins le service des varioleux, disposent d'un certain nombre de chambres d'observation pour recevoir les malades sur le diagnostic desquels il y aurait quelque doute.

L'isolement des malades traités à domicile doit être fait également dans la mesure du possible. Les habitants de la maison et du quartier devraient être prévenus par un écriteau, une marque particulière, indiquant la maison dans laquelle un cas de petite vérole s'est manifesté, etc... Des précautions seront prises à l'égard de ceux qui soignent les malades, tenus autant que possible en quarantaine. La désinfection de la maison entière, de la literie et de tous les objets qui ont été imprégnés par le miasme contagieux, doit être faite avec la dernière rigueur. Enfin, le convalescent ne peut sortir sans en avoir reçu la permission écrite de l'autorité sanitaire. Dans les villes où il y a un établissement d'isolement, la meilleure mesure est d'y transporter les malades, ainsi que cela se pratique dans les États-Unis, en Angleterre et en Allemagne. Des chambres payantes pourraient y être ouvertes pour les varioleux aisés, etc.

Tels sont les moyens applicables à la prophylaxie de la variole et dont l'expérience, faite par les nations étrangères, a prouvé l'efficacité. La France entière est entrée dans cette voie ; les mesures prises jusqu'ici (1885) sont encore insuffisan-

tes, mais il est permis d'espérer que la voix des médecins sera enfin entendue et qu'on adoptera les règlements nécessaires pour empêcher la propagation, non seulement de la variole, mais encore des autres maladies contagieuses qui sont justiciables des mêmes précautions. (Rapport Vidal. *Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, XXXVII.)

Depuis cette époque, la voix des médecins a été entendue. La vaccination est devenue obligatoire dans les grands centres. Dans les campagnes, tout médecin consciencieux de son sacerdoce n'attend pas que l'autorité compétente lui rappelle son devoir. Jusqu'à ce jour, le dévouement des praticiens s'est maintenu et l'avenir semble nous dire qu'il ne faillira pas.

Des locaux spéciaux, isolés, sont, à l'heure actuelle, en plein développement. On les désigne par le mot *contagieux*. *Service des contagieux, aux contagieux*, tels sont les termes employés: à Marseille, à la Conception; à Montpellier, à l'Hôpital Suburbain.

Il nous faut donc admettre que la variole est une maladie contagieuse..... Je n'en avais jamais douté, quoiqu'on *m'ait dit* le contraire à El-Tor!!!

Nous ne saurions cependant passer sous silence l'opinion de S. E. le docteur Clot-Bey, chef du service de santé en Egypte pendant plus de trente ans, qui, dans son examen critique d'un mémoire du docteur Fossati sur la *Contagion*, avoue que la thérapeutique des maladies épidémiques est aussi peu avancée que la connaissance de leurs causes primitives. Il établit comme un principe que, dans les maladies essentiellement *contagieuses*, ceux qui sont exposés au contact sans être atteints, sont l'exception; tandis que, dans les maladies *épidémiques*, c'est le plus grand nombre qui est épargné. Celles-ci, qui tiennent à des causes générales, ne doivent pas être confondues avec les maladies *endémiques*, toujours dues à des conditions

de localité! — « Les épidémies, qu'Hippocrate, l'immortel vieillard de Cos (420 ans avant l'ère chrétienne), appelait des *maladies divines* — parce qu'il ne pouvait en apprécier les causes — sont attribuées de nos jours à des conditions météorologiques, décorées par notre ignorance du nom de *constitutions morbides* » (D^r Clot-Bey).

CHAPITRE V

I. DÉPART D'EL-TOR. — PASSAGE DU CANAL DE SUEZ. — DÉBARQUEMENT DE 400 PÈLERINS A TRIPOLI. — EN FACE DE MÉLILLA. — DÉBARQUEMENT DES PÈLERINS A MOGADOR.

II. EN ROUTE POUR MARSEILLE. — ARRIVÉE A MARSEILLE.

On nous permit de partir d'El-Tor après huit jours de quarantaine.

Les scènes de désordre de l'embarquement de Yambo ne se renouvelèrent pas, d'abord à cause de l'indifférence qu'affectait le pèlerin, et ensuite, il faut l'avouer, par la méthode qui présida à la manœuvre des barques au lazaret.

Le *Gergovia* prit la route de Suez, et, cette fois-ci, le passage du canal nous fut immédiatement accordé. Des agents sanitaires montèrent avec le pilote à bord. A l'entrée du canal, nous fûmes accueillis par des bordées de sifflets, auxquels les cris rauques des pèlerins répondirent.

Il ne fallait pas s'attendre à être acclamé, bien entendu : la couleur du bateau disparaissait intégralement sous une couche épaisse de matières fécales desséchées et les haubans et les enfléchures étaient tapissés de haillons dégoûtants. Ce sombre pavois ne devait guère nous attirer de la sympathie.

Dans le canal, nous filions avec la plus grande vitesse accordée par les règlements aux navires. On attendit notre sortie avant de permettre à d'autres navires d'y pénétrer.

Nous avons promis, lors de la méprise du mécanicien qui avait servi de l'eau salée, de nous procurer de l'eau de source au premier port de relâche. On nous le rappela et il fallut s'exécuter quand même. Ce fut à Tripoli où devaient débarquer une partie de nos pèlerins que nous fut cédée cette eau.

Les formalités réglementaires accomplies entre la commission sanitaire de Tripoli et le *Gergovia*, je délivrai la déclaration suivante :

A Monsieur le Directeur de la santé, Tripoli,

« Le médecin sanitaire du vapeur *Gergovia*, soussigné, a l'honneur de vous informer que parmi les pèlerins débarquant à Tripoli, il s'en trouve *trois* atteints de la variole ; — que ces malades embarqués à Yambo ont été, durant tout le parcours, isolés complètement des autres passagers et mis sous la surveillance d'un arabe ; — qu'en dehors de la variole, il n'a eu à constater aucun cas d'autre maladie épidémique ou contagieuse.

» Il déclare, en outre, qu'il a eu à noter trois décès, dont deux par suite d'entérite chronique et l'autre d'ulcération à la jambe droite.

» Il ajoute, en dernier lieu, que l'équipage est en parfaite santé et que l'état de santé des pèlerins allant à Mogador est très satisfaisant.

» Veuillez, etc.

» A bord du *Gergovia*, en rade de Tripoli, juillet 1896. »

Le débarquement des pèlerins pour cette destination s'accomplit sans incident. Ils furent au nombre de 400 environ ceux qui s'arrêtèrent à Tripoli. On les dirigea immédiatement sur le lazaret où ils devaient, paraît-il, rester pendant huit jours. Les contagieux ne quittèrent le bord qu'en dernier lieu et dans une barque spécialement affectée à ce service.

La libre pratique fut rigoureusement interdite au navire. — Nous pûmes toutefois faire provision de vivres frais et d'eau, cette eau excellente, sans rivale, d'après le dire des Arabes. Aussi exigèrent-ils une délégation de quelques-uns des leurs qui la goûteraient. Cette commission était composée de l'interprète du pèlerinage, de deux chefs de tribus, de deux autres arabes, du commandant et de moi.

Nous constatâmes, en effet, tous, que l'eau de Tripoli ne laissait rien à désirer comme limpidité et saveur et son embarquement fut ordonné. Elle nous arriva dans de petits barils d'une propreté laissant beaucoup à désirer, mais la question n'était pas là ; cette eau venait d'un pays, d'un peuple de même race, soumis à la même religion, et cela suffisait.

Immédiatement après, on fit route pour Mogador.
. Quand le bateau fut en vue de Mèlilla, à l'Espagne, le grand Chérif, le chef suprême du convoi, impatient de quitter notre cargo-boat où, sans doute, il n'était guère à son aise, fit demander au commandant de le laisser débarquer dans cette place. Il alléguait qu'en sa qualité d'ami du général espagnol on obtempérerait, avec empressement à son désir ! Le malheureux..... ! il ignorait que l'Espagne est la nation universellement connue pour sa rigueur inflexible en matière de quarantaine, pour sa sévérité impitoyable sur la police sanitaire ! Aussi, quand le canot de la santé fut assez près de nous pour se faire entendre avec le porte-voix, on nous demanda ce que nous voulions, nous fîmes connaître le désir du Chérif ; il nous fut répondu que rien ne nous serait accordé. Non seulement on rejetait sans observation la demande saugrenue du prince arabe, mais encore on ajouta que la batterie du fort ferait feu sur nous si, dans dix minutes, nous n'étions pas en marche !

C'était sans réplique, brutal, mais on devait l'approuver.

On fila sur Mogador.

. Le 21 juillet 1896, vers les dix heures du matin, nous étions en face de Mogador.

Mogador, appelée Souheyrah ou Sowerah par les Africains, ville forte et maritime de l'empire du Maroc, sur l'Océan atlantique. Vue de la mer, Mogador présente un aspect très pittoresque. Autour d'elle s'étend une plaine aride, au-delà de laquelle se dressent des collines d'un vert sombre, puis, dans un immense lointain, les cimes neigeuses de l'Atlas. Le climat est très sain et il pleut rarement. Le port de Mogador n'a guère que trois mètres d'eau à marée basse, ce qui oblige les grands navires à se tenir éloignés et à jeter l'ancre à 2 kilomètres de distance. En face du port, se trouve l'île, qui a environ un mille et demi de longueur et est située à environ un mille et demi de la côte. Elle est protégée par quelques fortins ; elle possède une mosquée, dont le minaret étincelle au soleil, et un lazaret.

Quoiqu'il ne pleuve guère, l'eau fraîche est, paraît-il, en abondance, et si on se la procure au moyen des bateaux du navire et avec des tonneaux, on ne perçoit rien à ce sujet. Les bœufs, volailles, poisson, gibier et autres provisions sont à bon marché. Les légumes sont assez abondants et ne se vendent pas cher.

Le directeur de la Santé, médecin militaire espagnol, arriva un instant après à notre bord, et ordonna de commencer aussitôt le débarquement des pèlerins.

Je lui remis en même temps la déclaration suivante :

Monsieur le Directeur de la santé, Mogador,

» Le soussigné, médecin sanitaire, attaché au service du vapeur français *Gergovia*, a l'honneur de vous informer que, parmi les pèlerins embarqués à Yambo, il s'en trouve quatre qui, atteints de variole, lors du départ (20 juin), sont, à

l'heure actuelle, en voie de guérison ; — que ces malades, durant tout le parcours, ont été complètement isolés des autres passagers, et mis sous la surveillance d'un Arabe ; — que, en dehors de la variole, il n'a eu à constater aucun cas de maladie épidémique ou contagieuse.

» Il déclare, en outre, que la santé de l'équipage est bonne et que l'état des pèlerins est satisfaisant.

« Il vous prie, etc. »

Le débarquement aurait pu s'opérer très rapidement si la forte brise du nord-ouest qui soufflait à cette époque n'eût contrarié le mouvement des barques énormes dont dispose le lazaret.

Ces barques, lourdes et de forme grossière, sont très difficiles à conduire. Elle peuvent contenir chacune plus de cent personnes.

De plus, les bagarres se renouvelèrent avec plus d'acharnement encore, qu'au départ. On se montait les uns sur les autres pour jeter les bagages, du haut du pont, dans les grandes barques. Des femmes, des enfants, des vieillards, furent piétinés sans pitié ; aussi, les marins qui montaient ces embarcations primitives craignant d'être écrasés par quelque lourd paquet, s'éloignèrent du bord, et firent appel à la force armée. Les soldats marocains arrivèrent en petit nombre, et ne purent se faire respecter. Ces miliciens, pieds nus, armés de fusils de tous modèles, rouillés et hors d'usage, furent repoussés avec violence, frappés même. On ne s'entendait plus. C'était la confusion poussée à l'extrême.

Enfin, après quelques longues heures, on fit appel, cette fois-ci, à la sagesse des chefs de tribus les plus intelligents. Ils réussirent, non sans peine, à calmer un peu cette foule intraitable, et, vers le soir, quelques centaines de passagers, des plus pressés et des plus rebelles, étaient débarqués.

Mais ce ne fut que le lendemain à la nuit, que se termina ce déchargement inquiétant.

Nous fûmes salués d'insultes et avec des gestes de menaces !

Le dernier pèlerin venait à peine de nous quitter, que le *Gergovia* prenait le large et la route de Marseille.

On ne s'occupa que de la propreté générale du navire, et, dans les cinq jours de traversée, on parvint à le transformer, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. On vida et lava les cabines qu'occupaient les favorisés et les chefs ; on démolit les latrines, les quelques cloisons des spardecks, et les planches furent jetées à l'eau : le lavage à grande eau par le moyen de la lance, le briquage avec le sable, le grattage avec des instruments bien aiguisés, tels furent, en premier lieu, les moyens employés. Ensuite, on peignit, on passa à la chaux et, finalement, on désinfecta avec des solutions de sublimé et d'acide phénique, conformément aux prescriptions réglementaires.

Le 27 juillet, vers les trois heures du soir, nous étions en vue de Marseille, prêts à recevoir la commission sanitaire.

Voici le texte de la déclaration que je fis au directeur de la santé de Marseille :

» *Monsieur le Directeur,*

» Le soussigné, médecin sanitaire du vapeur *Gergovia*, a l'honneur de vous informer que ledit navire retourne de son voyage de Yambo où il a pris des pèlerins revenant de la Mecque ; — que parmi ces deux mille passagers, environ, il s'en est trouvé *sept* atteints de la variole et embarqués à notre insu ; — que ces malades, aussitôt reconnus, ont été isolés, durant le parcours, dans une embarcation et sous la surveillance d'un indigène ; — que *trois* de ces varioleux, en période de dessication, ont été débarqués à Tripoli et les *quatre* autres.

également en voie de guérison, débarqués à Mogador, après avoir averti le service sanitaire du lazaret de ces deux localités.

» Il déclare, en outre, qu'il n'a eu à constater aucun autre cas de maladie épidémique ou contagieuse et que, en sa présence, il a fait couler et puis laver au sublimé le canot ayant servi d'hôpital aux varioleux.

» Il ajoute que l'équipage est en parfaite santé, et vous prie de recevoir, etc.

» A bord du *Gergovia*, en rade de Marseille, le 27 juillet 1896 ».

La libre pratique nous fut accordée aussitôt après notre arrivée. Le docteur de service, toutefois, nous accompagna de la consigne à bord pour constater si la propreté et la désinfection avaient été pratiquées convenablement. Il se déclara satisfait.

CHAPITRE VI

CONSÉQUENCES DU VOYAGE. — RAPPORT AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Quelque temps après mon arrivée à Marseille, je fus appelé auprès de M. le Directeur de la santé de ce port de commerce pour y prendre connaissance d'une lettre du Ministère de l'intérieur au sujet d'une plainte lancée contre moi par la direction sanitaire d'Alexandrie.

J'étais accusé de fausse déclaration ! M. le docteur C... me donna lecture de l'article 10 du titre II de la loi sur la police sanitaire, du 3 mars 1822. C'est alors que j'adressai, le même jour et directement, à M. le Ministre de l'intérieur, le rapport suivant :

« Marseille, septembre 1896.

» Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que le Directeur de la santé de Marseille m'a fait appeler dans son cabinet pour une affaire toute différente que celle à laquelle je m'attendais !

» Il m'a donné connaissance d'une plainte du conseil sanitaire d'Alexandrie au sujet des varioleux qu'on a embarqués à *notre insu* à bord du *Gergovia*.

» Je suis très étonné qu'une nation étrangère, qui oblige un navire français à prendre des passagers autant qu'il en peut

porter vienne se plaindre que le médecin de ce navire ait fait une fausse déclaration !

» Le gouverneur de Yambo, le directeur de la santé de cette ville, ce dernier surtout, auraient dû faire passer eux-mêmes, les premiers, la visite à tous les pèlerins; s'ils eussent fait leur devoir : les deux petites filles et les trois adultes atteints de la variole n'auraient pas été parmi nous ! Ils savaient, par expérience, que l'encombrement serait tel au moment de l'embarquement que tout contrôle sanitaire deviendrait impossible.

» La veille du départ, le médecin de Yambo vint à bord et ne daigna pas même me faire appeler. Il se contenta de conférer avec le commandant du bateau. Il avait hâte, paraît-il, de débarrasser son pays de l'envahissement de nombreux pèlerins qui y étaient venus d'un peu partout et ne se chagrinaient nullement d'empoisonner un navire français !

» Le vapeur *Gergovia*, dont la jauge est de 2.033 tonneaux, pouvait tout au plus (au dire du commandant, tenant ce renseignement des membres de la commission qui l'avaient visité avant le départ), contenir 1200 à 1.400 pèlerins, et on lui en fait prendre environ 2.000 ! Et encore fallut-il faire machine en avant pour empêcher 300 autres de ces malheureux de monter à bord !

» On nous a même menacés, à un moment donné, de ne pas nous délivrer la patente si nous ne prenions ces 300 pauvres pour rien.

» Quant à l'embarquement, il s'est fait d'une façon pitoyable ! C'était un envahissement, un véritable abordage du navire : arrivaient de tous côtés des barques remplies de monde, ou pour mieux dire de brutes, criant, se poussant, escaladant tout le long du bord et surchargeant les échelles sans pouvoir avancer. Ils voulaient tous monter ensemble.

» Au milieu de cet encombrement, tout service était paralysé et la circulation interrompue !

» L'installation de ce troupeau de bêtes humaines dura plus de deux jours ! Il fallut d'abord faire comprendre à ces fanatiques de se débarrasser de tous les impedimenta qu'ils traînaient avec eux. Ce ne fut pas sans peine !

» M'était-il possible alors, en pareille occasion, de faire mon service et de découvrir des varioleux qui avaient tout le temps de se dérober à ma vue ?

» L'Arabe, qui sait parfaitement que la variole peut faire encourir une quarantaine à un navire, aura bien soin de cacher ceux d'entre eux qui en sont atteints. Je voudrais savoir alors quel serait le médecin assez perspicace pour découvrir un commencement d'épidémie, quand, deux jours auparavant, une patente nette lui a été délivrée !

» Ce n'a été qu'à El-Tor, où l'on nous a fait purger une quarantaine de huit jours, que la variole a été signalée. Là, dans ce sanatorium international, le médecin du lazaret a pu, tout à son aise, visiter chaque pèlerin en particulier ; ce qui toutefois ne m'a pas empêché de constater, le lendemain du départ de ce port, deux autres cas en période avancée ! — Et puis, du moment que le conseil sanitaire de Suez avait décidé d'aller nous faire désinfecter à El-Tor, et par là-même, nous débarrasser de tout ce que Yambo nous avait donné de contagieux et d'épidémique, qu'avait à nous dire le Conseil sanitaire d'Alexandrie ?

» Il aurait dû donner des ordres au personnel de la santé de désinfecter le navire, *ce qui n'a pas été fait !* et lui intimer aussi l'ordre de garder, jusqu'à complète guérison, les varioleux et déclarés tels. Mais ceux-ci, malgré notre protestation énergique, nous ont été de nouveau renvoyés, sous prétexte que le choléra seul est véritablement épidémique ou conta-

gieux, que le choléra seul peut entraîner des difficultés, créer des questions, des embarras diplomatiques, sous prétexte que le docteur allait en congé et que l'hôpital *restait sans médicaments !*

» On a même eu le cynisme d'essayer de nous faire prendre deux femmes atteintes de la variole, qu'un bateau égyptien avait laissées ou plutôt avait refusé naturellement de prendre parmi ses passagers.

» Cela, il est vrai, se passait chez eux, parmi des peuples de même race, et tel n'était pas notre cas.

» A El-Tor, le rembarquement des pèlerins effectué, je priai le commandant de me laisser choisir un endroit pour isoler les malades. Le canot désigné était assez vaste, bien fermé, avec une seule ouverture pratiquée par-dessus. Un arabe, payé pour cet office, en avait la garde et sa consigne était de ne laisser avancer personne pour quelque motif que ce fût. Ce gardien se servait d'une échelle pour faire parvenir à ses coreligionnaires les aliments et les médicaments prescrits. Aussitôt après, il l'enlevait et la cadenassait.

» De plus, j'interdis absolument à tout homme de l'équipage la garde des malades et déclarai au commandant que mon avertissement étant donné, je ne me rendais pas responsable de tout ce qui pourrait arriver si on passait outre, si mes conseils n'étaient pas écoutés, mes ordres inobservés.

» J'ai dit plus haut que je constatai deux nouveaux cas de variole en plus de ceux déjà atteints et signalés. En effet, le lendemain du rembarquement, en faisant ma ronde de chaque matin, j'aperçus un nouveau cas chez un adulte et un autre cas chez un petit enfant de 10 mois, que sa mère tenait soigneusement couvert pour le soustraire à ma vue. Cependant, les voisins n'ignoraient pas la chose ; mais ils se seraient bien gardés de m'en informer. Ce qui est pis, c'est que le père a osé m'of-

frir de l'argent pour ne pas le priver, durant la traversée, de sa femme et de son enfant !

» Avec ces deux nouveaux, le nombre des varioleux dans la barque était, à ce moment, de sept, sans compter la mère, qui accompagnait son enfant.

» Voilà, Monsieur le Ministre, ce qui a été employé comme mesures prophylactiques. Aussi, je me plais à le dire bien haut, j'ai la satisfaction entière, la consolation suprême d'avoir réussi à enrayer l'épidémie de variole qui nous menaçait, puisque, en dehors des cas signalés, plus rien, aucun nouveau cas ne fut constaté durant le reste du trajet, sur une population de plus de 2,000 personnes entassées les unes sur les autres !

» C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, loin de m'attendre au reproche de n'avoir pas fait mon service, comme me l'a dit en termes assez vifs M. le Directeur de la santé de Marseille, sans vouloir me laisser expliquer, je déclare, sans crainte, avoir rempli ma tâche complètement et consciencieusement ; je n'ai pas hésité à mettre par écrit sur mes rapports journaliers et à dire de vive voix à l'agent de la Compagnie tout ce que mon devoir de médecin me permettait de faire entendre en pareille occasion.

» Veuillez, etc. »

Le 10 septembre 1896, à propos de cette affaire de pèlerins, il fut adressé au Ministère de l'intérieur, par la direction de la santé de Marseille, une lettre qui ne reçut une réponse que le 4 novembre de la même année !

La copie de la lettre du 4 novembre se trouve aux Archives du secrétariat de l'inscription maritime de Marseille, boulevard du Muy ; mon rapport et les lettres qui demandaient une enquête sur notre conduite à bord du *Gergovia*, lors de l'épidémie de variole, se trouvent aux Archives du Ministère de l'intérieur.

Convoqué avec le capitaine du navire devant le commissaire de l'Inscription maritime, je ne pus me rendre à l'audience de ce Tribunal, étant parti de nouveau, à cette époque, à bord d'un paquebot postal pour le Gabon.

Ce ne fut qu'au retour, trois mois après (le 16 décembre 1896), que j'allai moi-même connaître le résultat de cette séance.

L'officier d'administration voulut bien me donner lecture de la lettre dont il est parlé plus haut. Cette lettre s'inspire des déclarations écrites que j'ai faites à M. le Ministre de l'Intérieur, lequel, paraît-il, s'en trouva satisfait, puisqu'on n'en a plus parlé.

CHAPITRE VII

CE QUI A ÉTÉ FAIT

L'encombrement ! Tel est le motif que j'ai allégué quand on m'a reproché d'avoir négligé mon service, d'avoir manqué à mon devoir, d'avoir même fait une fausse déclaration. L'encombrement, je l'ai déjà dit, était tel qu'il paralysait tout service, entravait tout contrôle, interrompait toute circulation. Heureusement que, dans ces pays de la soif, la pluie ne vint pas nous contrarier. Si par extraordinaire il avait plu, les résultats de l'encombrement auraient été désastreux !

Écoutons à ce propos l'éminent écrivain, Monsieur le professeur Fonssagrives, dont s'honorent la Faculté de Médecine de Montpellier et l'École de Brest : « L'encombrement est une condition délétère ; partout où des hommes sont entassés en grand nombre sur un espace restreint, le chiffre de la mortalité s'élève considérablement, que cet espace soit une ville, un camp, une caserne, un navire.

» Les hommes, dit J.-J. Rousseau, ne sont pas faits pour être tassés en fourmilière, mais pour demeurer épars sur la terre qu'ils doivent cultiver ; plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent ; les infirmités du corps ainsi que les vices de l'âme sont l'infaillible effet de ce concours trop nombreux. L'homme est de tous les animaux celui qui peut le moins vivre en troupeaux. Des hommes entassés comme des moutons périeraient tous en très peu de temps. L'haleine de l'homme est

mortelle à ses semblables, cela n'est pas moins vrai au propre qu'au figuré » (J.-J. Rousseau, *Emile*, Paris, 1839. — *Traité d'hygiène navale*, Fonsagrives, t. I, page 38).

Par conséquent, bien avant les conférences internationales, Fonsagrives faisait judicieusement observer d'éviter l'encombrement à bord des navires.

Parmi les procès-verbaux de la Conférence sanitaire internationale ouverte à Constantinople le 16 février 1866 (séance du 13 août 1866, sous la présidence de S. E. Sulih Effendi), dans le rapport du docteur Monlau, sur les mesures d'hygiène à prendre pour la préservation contre le choléra asiatique, fait au nom d'une Commission composée de médecins et de diplomates, nous lisons, à la page 24 : « L'hygiène du départ demande aussi la constatation sévère par un médecin de l'état de santé des hommes de l'équipage. Le nombre des matelots, d'ailleurs, doit être proportionné au tonnage du navire et à la durée de la traversée. Il est encore de la plus haute importance de constater, autant que possible, l'état de santé des passagers. Le nombre de ceux-ci sera proportionné au tonnage des navires, à la capacité de ses cabines, au nombre de lits, de matelas, de couvertures, à la durée du voyage.

L'encombrement est le plus grand inconvénient des habitations navales, surtout en temps de choléra. La Commission n'hésite pas à proposer que les règlements fixent le maximum des passagers qu'il sera permis d'embarquer, il faut refréner résolument la cupidité des compagnies de transport et des capitaines de bâtiments marchands, toujours avides de recevoir à leur bord des passagers, et d'encombrer les cabines et même le pont de leurs navires, contrairement aux conditions élémentaires de la vie et de la santé » (Rapport du docteur Monlau, séance du 13 août 1866).

Il serait superflu de faire l'historique des conférences internationales sur les mesures à prendre pour enrayer l'invasion

cholérique et autres maladies épidémiques et contagieuses. Je m'arrêterai simplement à la conférence qui fut tenue à Paris, le 7 février 1894, sous la présidence de M. Casimir Périer, ministre des affaires étrangères.

Dans cette conférence, il fut dit que l'intérêt de chaque peuple est de maintenir un accord profitable à tout le monde et que la prophylaxie doit être la question d'hygiène qui, là, comme ailleurs, aujourd'hui, portera ses fruits.

Parmi les procès-verbaux de la séance du 16 février, relative aux navires transportant des pèlerins, je relève au titre III, sur les précautions à prendre pendant la traversée :

Article XI. — Chaque navire embarquant 100 pèlerins ou plus doit avoir à bord un médecin régulièrement diplômé et commissionné par le gouvernement du pays auquel le navire appartient. Un second médecin doit être embarqué dès que le nombre des pèlerins portés par le navire, dépasse 1000.

Article XII. — Le médecin visite les pèlerins, soigne les malades et veille à ce que, à bord, les règles de l'hygiène soient observées. Il doit notamment :

1° S'assurer que les vivres distribués aux pèlerins sont de bonne qualité, que leur quantité est conforme aux engagements pris, qu'ils sont convenablement préparés ;

2° S'assurer que les prescriptions relatives à la distribution de l'eau sont observées ;

3° S'il y a doute sur la qualité de l'eau potable, rappeler, par écrit, au capitaine, les prescriptions de l'article 21 ci-dessous ;

4° S'assurer que le navire est maintenu en état constant de propreté et, spécialement, que les latrines sont nettoyées conformément aux prescriptions de l'article 18 ci-dessous ;

5° S'assurer que les logements des pèlerins sont maintenus

salubres et que, en cas de *maladie transmissible*, la désinfection est faite comme il sera dit à l'art. 19.

Article XIII. — Le navire doit pouvoir loger les pèlerins dans l'entrepont.

En dehors de l'équipage, le navire doit fournir à chaque individu, quel que soit son âge, une surface d'au moins deux mètres carrés, soit un mètre sur deux mètres avec une hauteur d'entrepont d'au moins 1 m. 80 centimètres.

Article XVI. — Chaque jour, les entreponts doivent être nettoyés avec soin et frottés au sable sec avec lequel on mélangera des agents désinfectants convenables pendant que les pèlerins iront sur le pont.

Article XIX. — La désinfection du navire doit être faite conformément aux prescriptions des § 5 et 6 de l'article 5 de l'annexe IV de la Convention de Venise :

« On videra les cabines de toutes les parties du bâtiment, on désinfectera les parois à l'aide de la solution de sublimé additionnée de 10 0/0 d'alcool, et les planches seront lavées à la même solution. Deux heures après, on frotera et on lavera les parois et le plancher à grande eau.

Pour la cale, on injectera d'abord, afin de neutraliser l'hydrogène sulfuré, une quantité de sulfate de fer, on videra l'eau de la cale, on lavera à l'eau de mer ; puis on injectera une certaine quantité de la solution au sublimé. L'eau de la cale ne sera pas déversée dans un port ».

Article XXI. — S'il y a doute sur la qualité de l'eau potable ou sur la possibilité de la contamination, soit à son origine, soit au cours du trajet, l'eau doit être bouillie et stérilisée et le capitaine est tenu de la rejeter à la mer au premier port de relâche où il lui est possible de s'en procurer de meilleure.

Article XXIV. — Une infirmerie, régulièrement installée et offrant de bonnes conditions de sécurité et de salubrité, doit être réservée au logement des malades.

Elle doit pouvoir recevoir 5 0/0 des pèlerins embarqués, à raison de 3 mètres carrés par tête.

Article XXV. — Le navire doit être pourvu des moyens d'isoler les personnes atteintes de choléra ou d'accidents cholériformes. Les personnes chargées de soigner de tels malades peuvent seules pénétrer auprès d'elles et n'auront aucun contact avec les autres personnes embarquées.

Tels sont les principaux articles de cette conférence, dignes d'intérêt pour le médecin embarqué sur un bateau transport et que je me suis plu à faire connaître. Mais déjà, en 1891, le gouvernement français avait donné des instructions spéciales aux médecins commissionnés de chaque navire de sa nationalité. C'est ce que nous lisons dans la thèse du docteur Delarue (chapitre V, Prophylaxie, Désinfection locale). Voici ces instructions :

1° Faire tous les jours une visite des passagers et de l'équipage, et consigner l'état sanitaire, avec les conditions météorologiques, dans un journal quotidien d'observations pour les malades qui seront traités à bord. Ce journal devra être mis à la connaissance des autorités sanitaires à première réquisition.

2° Veiller à ce que le navire soit tenu avec la plus grande propreté et dans les meilleures conditions hygiéniques.

3° Procéder à la vérification des vivres, eau douce, riz, qui sont nécessaires et exigés par l'iradé du Sultan (1880).

4° Veiller à ce que le commandant du navire se conforme strictement aux prescriptions de cet iradé.

5° Faire procéder, au moins une fois par semaine, à la désinfection de tous les effets à usage des pèlerins, en les faisant introduire dans la machine de Geneste. Faire administrer les douches prescrites par le règlement, à tour de rôle, et à l'aide

de la lance du « petit cheval ». Les pèlerins ont droit à cette douche tous les jours.

6° Dans le cas où une maladie ayant un caractère épidémique ou contagieux se déclarerait, les malades devront *être isolés et placés* dans les chambres de l'avant, conservées pour infirmerie, en les tenant bien aérées, bien propres et dans les meilleures conditions hygiéniques et sans encombrement.

Tous les effets servant à ces malades, resteront isolés et subiront un lessivage et une désinfection très attentive.

7° En cas de décès, le médecin devra faire procéder à l'inhumation avec convenance, et faire dresser procès-verbal, contenant le diagnostic et les causes de la mort. En outre, tous les effets à usage seront immédiatement immergés et lessivés, et ensuite, avant d'avoir été séchés, passés à la machine de Geneste.

8° Il présidera à l'inventaire de ce qui aura appartenu au décédé, et les objets seront mis dans des enveloppes scellées et cachetées, avec note mentionnant, outre les renseignements de la personne, ceux qui concernent la contrée d'origine.

9° Tous les jours, une certaine quantité de désinfectants sera employée pour la neutralisation des odeurs putrides que conservent les bois des lieux d'aisance, malgré les lavages à l'eau de mer, qui doivent être renouvelés toutes les quatre heures.

10° Le médecin commissionné est en droit d'exiger, de la part du commandant et des pèlerins, toute mesure propre à garantir la salubrité publique, comme par exemple, l'incinération ou le jet à la mer de toutes matières qui, ne pouvant être désinfectées par les moyens ordinaires, seraient de nature à transporter des microbes.

11° La plus grande attention sera apportée à ce que la machine de Geneste fonctionne convenablement. Sont exceptés de la désinfection par cette machine les objets en cuir ou susceptibles d'être détériorés et changés de forme et d'aspect. Ils

seront traités par des lotions avec de l'acide phénique dilué depuis 1 0/0 jusqu'à 2 0/0 d'eau, après dissolution dans l'alcool à 90°.

12° A son retour, M. le Médecin commissionné sera tenu de fournir à M. le Gouverneur général de l'Algérie un rapport détaillé sur ce qui se sera passé durant le voyage (aller et retour) au point de vue sanitaire, et sur les maladies traitées et observées, ainsi que les améliorations à apporter à ce service.

Fait et délivré par ordre du Gouverneur général de l'Algérie, le 12 juin 1891.

Le Directeur de la santé, *signé* : MAURIN.

La Turquie, ou plutôt le Conseil international de Constantinople, a aussi codifié des conditions pour les bateaux repartant de Djeddah.

Voici ces conditions :

1° Les bateaux à vapeur ou mixtes sont seuls autorisés à transporter des pèlerins au-delà du détroit de Bab-el-Mandeb ou du canal de Suez.

2° L'espace pour chaque pèlerin (quels que soient son âge et son sexe) sera au moins de 9 pieds carrés de surface ou de 54 pieds en bas, dans les entreponts.

Aucun passager ne pourra être installé dans la cale, et le pont, libre de toute marchandise, sera exclusivement affecté à l'usage de l'équipage et des passagers d'entrepont.

3° Si le bateau possède un certificat officiel d'une année précédente, il n'a pas besoin d'un second mesurage.

4° Les bateaux turcs seront mesurés par un officier de marine turc et le médecin sanitaire; l'office de médecin sanitaire est gratuit. Les bateaux étrangers, pour être mesurés, devront avoir fait une demande par l'intermédiaire de leur consul.

5° L'autorité sanitaire refusera la patente de santé aux bateaux n'ayant pas de certificat et ayant embarqué des pèlerins.

Eviter l'encombrement, voilà, en résumé, le règlement du Conseil sanitaire de Constantinople.

Dans ces prescriptions, vous le voyez, on ne s'arrête pas aux menus détails ; l'important, la cause de tous maux, l'entrave à la manœuvre, telle est la préoccupation unique du gouvernement turc.

Il n'y a qu'à le féliciter de cette sage mesure qui, dans une tempête, laisserait le pont libre aux matelots et éviterait aux passagers l'ennui d'être mouillés par les lames.

CHAPITRE VIII

CE QUI RESTE A FAIRE

Dans les précédents chapitres, on a pu se rendre compte combien laissait à désirer, au point de vue de la sécurité et de la salubrité, le transport des pèlerins, par les bateaux français, de Djeddah en un point quelconque.

Je sais pourtant que tous les vapeurs qui ont fait ce service ne sauraient être assimilés au *Gergovia*. Déjà, en 1891, le docteur Léon Delarue s'embarquait à bord du *Pictavia*, de la même Compagnie marseillaise, partait d'Alger, commissionné par le Ministre de l'intérieur et muni d'un règlement dont je viens de donner, plus haut, quelques extraits.

A l'époque où nous remplissions les fonctions de médecin sanitaire à bord du *Gergovia*, (juin 1896), notre confrère, le docteur Alméras, était aussi commissionné par le gouvernement, à bord du *Gallia*. Mais ce cargo-boat partait d'une possession française (Algérie) et retournait dans les eaux du même territoire français. Le *Gallia* ne prenait que cinq cents passagers pour Alger, tandis que nous autres, nous en embarquions un nombre illimité, parce que notre destination était fixée d'abord à Tripoli, et puis, en dernier lieu, à Mogador. Pourquoi cette différence?..... Je veux bien admettre qu'on ne tenait pas à infecter nos colonies françaises et que l'on ne se faisait aucun scrupule d'importer des germes morbides dans les pays étrangers. Cependant, l'équipage du *Gergovia*, com-

posé uniquement de Français, était aussi digne d'intérêt que celui du *Gallia*, qui ne comptait, également, que des marins français.

Malgré que cela soit du domaine purement administratif, il était de mon devoir de le signaler.

Je vais laisser maintenant la parole à M. le professeur Langlois, de la Faculté de Paris, collaborateur distingué de la *Presse médicale*. Son article du 18 février 1899, intitulé *Les médecins sanitaires maritimes*, résume les conférences internationales de Rome, de Venise et autres, qui ont modifié profondément les règlements sanitaires imposés aux longs courriers maritimes. Ces règlements appuient principalement sur le rôle des médecins embarqués. C'est à ces officiers sanitaires qu'incombe le rôle essentiel dans la lutte contre les maladies épidémiques, et je crois, en effet, qu'avec des agents sanitaires instruits et indépendants, disposant d'un bon matériel de désinfection, la défense de nos côtes peut être convenablement assurée.

Mais il faut des médecins instruits, indépendants et armés d'un outillage suffisant.

Ces trois conditions sont-elles remplies en France actuellement? Je puis facilement répondre par la négative. Etudions tout d'abord la question du personnel, plus importante, plus difficile peut-être à résoudre que la question du matériel. « Le corps des médecins sanitaires maritimes », tel est le titre officiel indiqué par le décret du 4 janvier 1896, n'est pas et ne peut pas être à la hauteur de la mission qui lui est confiée. Et cette affirmation, j'en suis persuadé, ne soulèvera aucune protestation de la part de nos confrères embarqués.

Le médecin embarqué n'a pas l'instruction voulue, parce qu'il n'a généralement pas eu le temps de l'acquérir. Je fais, bien entendu, des réserves pour quelques exceptions heureuses. Les jeunes docteurs, plus ou moins brillamment sortis des

savantes Facultés françaises de médecine, ont une instruction hygiénique absolument nulle. L'existence du quatrième examen de doctorat, où les candidats doivent répondre à des questions d'hygiène, de thérapeutique et de médecine légale, n'offre qu'une illusoire garantie. En fait, sur 100 élèves examinés, c'est-à-dire sur 80 reçus, 10 possèdent à peine des notions sérieuses d'hygiène. Je constate le fait sans y insister.

L'étudiant pourvu de son diplôme de docteur, doit, il est vrai, se présenter à nouveau (s'il veut embarquer) devant un jury, nommé par le Ministre de l'intérieur, pour subir un examen spécial.

Cet examen comporte deux épreuves écrites, (une heure et une heure et demie) sur l'épidémiologie et la législation sanitaire ; deux épreuves orales sur les mêmes sujets, plus une épreuve pratique de bactériologie élémentaire : rechercher des bacilles spécifiques des maladies infectieuses et épidémiques.

Cette série d'épreuves serait certainement suffisante pour s'assurer d'un personnel expérimenté, en faisant une heureuse sélection parmi les candidats. Mais les candidats, surtout ceux de valeur, manquent ; l'examen devient ainsi une pure formalité. Pour donner le change, il est vrai, on pose parfois des problèmes redoutables, comme la différenciation au microscope du bacille d'Eberth et du bacillus coli communis !

Pourquoi les candidats manquent-ils, alors que la carrière médicale est si encombrée ? C'est qu'en réalité le sort des médecins embarqués n'a rien de séduisant et, que bien peu de jeunes gens auront le courage, leur diplôme de docteur acquis, de consacrer six mois ou même un an, à des études nouvelles, d'affronter les ennuis d'un concours pour une situation plus que médiocre et toujours aléatoire.

Les officiers de la marine marchande sont, à l'exception du commandant, peu payés, il est vrai, mais ils appartiennent

nécessairement à l'inscription maritime ; ils ont droit à une retraite, qui part depuis le premier jour où ils ont commencé leur carrière. Le médecin, hors rang, pour ainsi dire, n'a droit à aucune retraite, n'a aucun des privilèges réservés aux *gens de mer*, quand bien même il aurait prodigué ses soins à ceux-ci pendant trente ans de sa vie.

Son rôle, même dans la défense des épidémies, semblerait indiquer une certaine indépendance vis-à-vis, non pas du capitaine commandant le navire, mais de la compagnie ou de l'armateur. Il est chargé de tenir le livre médical du bord, doit envoyer un rapport au Comité consultatif d'hygiène. Or les « médecins sanitaires » sont nommés par l'Etat, mais payés par les compagnies ; le commandant veut être maître absolu à son bord et si, par impossible, il voulait, un certain jour, cacher la vérité et éluder certaines mesures sanitaires, le médecin se trouverait pris entre son devoir et son intérêt. Le capitaine embarque un diplômé, avant tout pour se mettre en règle ; mais « il ne veut pas d'histoires », il considérerait presque comme un traître et un espion le médecin qui voudrait, malgré la volonté du commandant, faire scrupuleusement son devoir. Un médecin « difficile », d'autres diraient consciencieux, peut craindre de ne plus trouver d'embarquement que sur un mauvais navire, pour des traversées pénibles ou peu lucratives, ou même de ne plus être embarqué du tout. Aussi beaucoup de prescriptions sont-elles éludées ou ne sont-elles exécutées que d'une façon illusoire. Avant tout, il ne faut pas déplaire à l'autorité « qui vous paie et qui vous emploie ». Qui parle ainsi ? Est-ce un de ces esprits toujours enclins à la critique, victime volontaire de la lutte pour la vie ? — Non ; c'est M. le médecin inspecteur Vallin, en analysant l'ouvrage de Thierry, sur la *Police sanitaire maritime*.

Après avoir exposé la situation précaire des médecins embarqués il me reste à indiquer les améliorations à apporter.

Or, et c'est ici précisément qu'est l'intérêt de la question, le remède est facile, au moins en ce qui concerne la situation pécuniaire.

Que demandé-je pour mes confrères chargés, avant tout, de défendre notre pays contre l'invasion des épidémies? un traitement convenable et un avenir assuré.

Pour le traitement, il suffirait d'assurer, en outre du traitement actuel payé par la compagnie maritime, un supplément fixe, s'élevant avec les années de service, et qui serait pris sur les recettes provenant des services sanitaires.

Pour l'avenir assuré, il suffirait de leur offrir une situation convenable après un certain temps de navigation. Sans insister sur le chiffre modéré de la retraite (facilement assimilable à celle des capitaines, soit 1200 fr., je crois possible et juste d'accorder aux médecins sanitaires, après quinze ou vingt ans de navigation, des postes fixes à terre, tels que ceux d'agents principaux et de directeurs de la santé, postes actuellement donnés à des médecins n'ayant jamais navigué et devant, la plupart, leur nomination à des influences électorales, ce qui, du reste, ne les distingue pas des autres fonctionnaires des services d'hygiène, dépendant d'un ministère essentiellement politique, le Ministère de l'intérieur.

Les agents des postes, à bord des longs courriers des Messageries maritimes et des autres compagnies subventionnées par l'Etat, ont une indépendance presque absolue. Le commandant les craint à cause du rapport détaillé qu'ils sont tenus de remettre à leurs chefs en débarquant. Ces rapports ne ménagent, quand il le faut, ni le commandant ni la Compagnie. Et, d'après ce que me disait un de ces fonctionnaires, avec lequel je naviguais sur un paquebot postal de la côte occidentale d'Afrique, le matériel, le confortable, qui, actuellement est irréprochable, surtout aux Messageries maritimes,

ce bien-être, dis-je, est dû en partie à ces plaintes incessantes que formulent les agents des postes.

De plus, quand le navire retarde de quelques heures, d'une heure même, le départ ou l'arrivée annoncés sur les itinéraires, le commandant doit en rendre compte à l'agent des postes.

Mais ces employés sont payés par l'Etat ; ils ne redoutent pas d'être débarqués ou remerciés.

L'agent des postes est indépendant et considéré ; un local vaste et bien exposé, lui est réservé à bord pour son service ; sa cabine, admirablement aménagée, n'est pas à comparer avec celle du mécanicien, qu'on loge où l'on peut et n'importe où.

Sans exiger autant pour les officiers sanitaires, il me semble qu'il n'en coûterait guère de leur accorder un peu plus d'indépendance (surtout pour ce qui est de leur service), un peu plus de considération, voire même, un peu plus de confortable à leur disposition.

Comme conclusion de mon travail, j'emprunterai de nouveau à l'article de M. Langlois, intitulé « Le Matériel sanitaire maritime », les principales observations que le savant professeur y a formulées : « Les nouveaux bateaux sont construits en vue des passagers de classe ; et la place réservée aux passagers de pont est plus restreinte que sur les anciens navires.

» Le cubage d'air est quelquefois notoirement insuffisant. Il n'existe aucun appareil de ventilation mécanique dans le faux-pont, et nous pouvons compter comme nul le service des manches à vent, au moins pendant la traversée de la mer Rouge, quand il y a faible brise d'arrière. On s'est ému cependant de ce défaut de ventilation : un rapport envoyé par un commandant d'armes concluait que les faux-ponts ainsi organisés, étaient insalubres pour les passagers.

» L'infirmierie du bord, où les grands malades devraient être

hospitalisés est, sur tous les bâtiments affrétés, absolument insuffisante. On organise sur le gaillard d'avant, soit à tribord, soit à bâbord, un local à parois minces, aéré par des claires-voies, de telle sorte qu'il y fait une chaleur torride quand le soleil donne dans toute son intensité. Les douze couchettes sont superposées deux par deux, et il est impossible d'ausculter un malade dans sa couchette; il faut le faire lever et asseoir sur un pliant pour procéder à un examen sérieux.

» Il faudrait, pour obtenir un hôpital convenable, disposer d'une batterie courant d'un bord à l'autre, de façon à pouvoir toujours utiliser la brise et organiser, dans cet endroit, une ou deux chambres d'isolement.

» Quant au matériel de l'infirmierie, pharmacie, boîte de chirurgie, il donne lieu à des critiques légères, et il suffirait de quelques modifications sans importance, pour pallier aux incon vénients actuels.

» Réfection des boîtes de chirurgie, dont quelques-unes remontent à quarante ans, et où ne se rencontrent ni pince à force-pression ni thermocautère » (Langlois, *Presse médicale* du 1^{er} avril 1898, n° 26).

Nous ajouterons, : quelquefois même, ni thermomètre clinique.

Voici, en effet, la lettre que nous écrivait notre confrère du *Gallia*, en rade de Yambo.

Le 16 juin 1896, midi.

« Monsieur et cher confrère,

» Voudriez-vous avoir l'extrême obligeance de me prêter
» votre thermomètre médical? J'ai à bord quelques grippés
» dont je serais bien aise de connaître la température.
» Avec mes remerciements anticipés, je vous prie, etc.

» *Signé* : docteur A... »

« Les patentes, continue M. Langlois, les patentes et visas devant être accordés par le consul de France à chaque escale, rien ne serait plus facile que de mettre en demeure les compagnies de se conformer aux règlements » (Langlois, *Presse médicale* du 1^{er} avril 1899, n° 26).

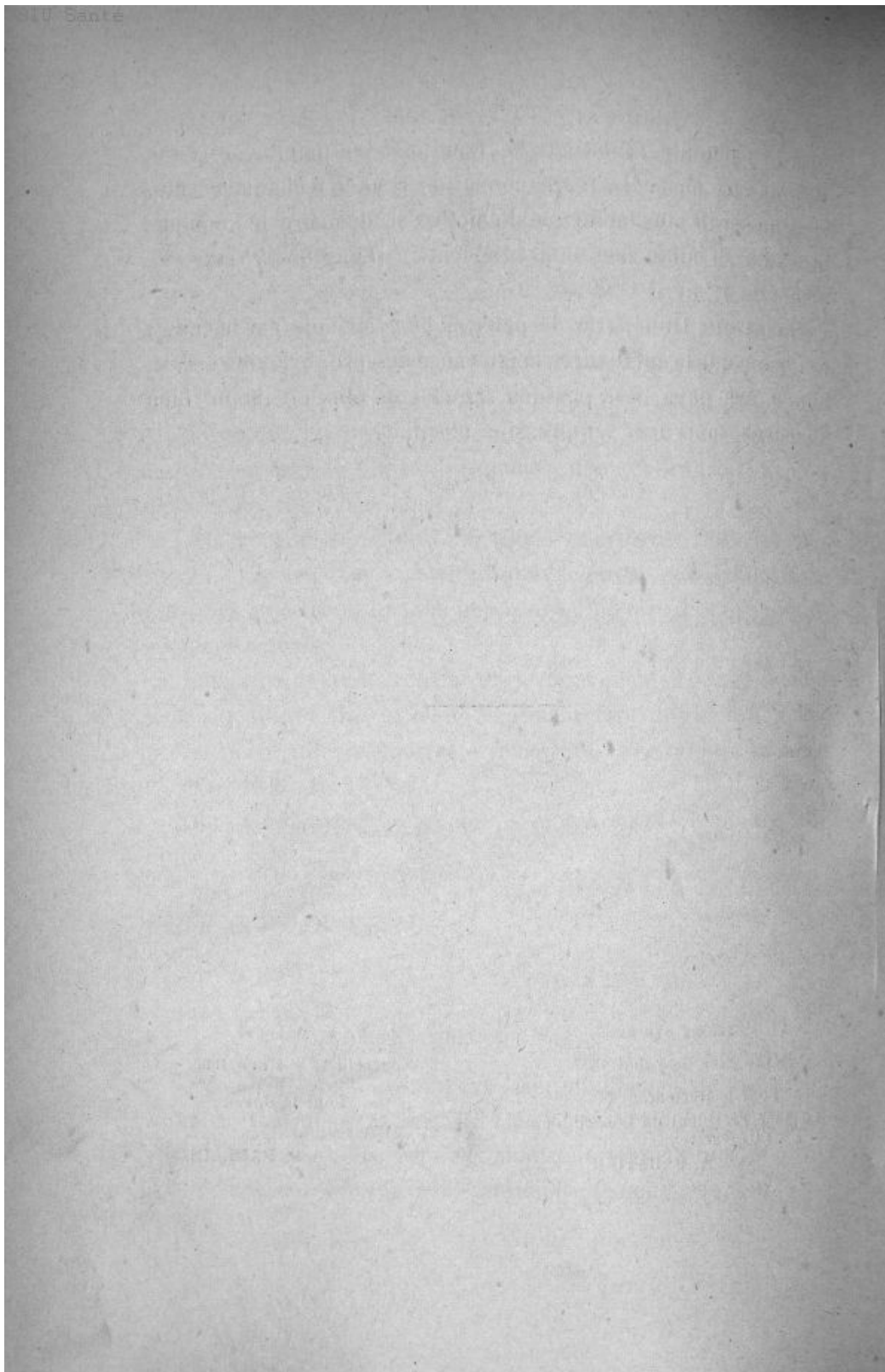
Quant aux transports de pèlerins de la Mecque par les navires français, la meilleure, la plus sûre des prophylaxies serait, pour notre pays, non pas des règlements plus ou moins bien observés, mais leur suppression absolue !

VU ET PERMIS D'IMPRIMER
Montpellier, le 4 mai 1899.

Pour le Recteur,
Le Vice-Président du Conseil de
l'Université,
A. SABATIER.

VU ET APPROUVÉ
Montpellier, le 4 mai 1899.

Pour le Doyen :
L'Assesseur,
D^r HAMELIN.



SERMENT

En présence des Maîtres de cette École, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !
